

**MAIRIE DE MARCHASTEL**

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

**N° 15/2022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 19/06//2022****OBJET : contrats territoriaux**

L'an deux mille vingt deux et le dix neuf juin à dix huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs PERRET Nicolas, MALHERBE Eric, THIOT Jacques, BRUN Roger, VIGIER Urbain, PAGES Josyane, CHAYLA Valérie

Étaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr PERRET Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire , rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère finalise sa démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation permet de déterminer les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère à travers l'enveloppe territoriale sur les projets d'investissement portés par les collectivités sur la période 2022-2025. De nouvelles opérations pourront être accompagnées tout au long de la période de contractualisation sur les fonds d'échelle départementale : projets structurants au rayonnement départemental ou en lien avec les orientations prioritaires des contrats, opérations retenues à des appels à projet ou bénéficiant d'un co-financement Leader ou projets courants d'un montant inférieur à 50000 €HT proposés annuellement au Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires.

Cette nouvelle démarche initiée dès l'automne 2021 s'est achevée en ce début d'année par :

- ⑩ une réunion de priorisation à l'échelle du territoire de la communauté de communes permettant d'établir la liste des projets des collectivités et de préciser la priorité des projets ;
- ⑩ une réunion de négociation entre les différents élus locaux du territoire et les élus du Conseil Départemental en charge de la contractualisation permettant d'aboutir à une proposition de contrat prenant en compte la hiérarchisation des projets sur le territoire et les échanges de la négociation.

Il en résulte un contrat composé :

- ⑩ du diagnostic du territoire et des enjeux en lien l'attractivité et l'accueil et la transition écologique et énergétique établis par les territoires réalisé conjointement,
- ⑩ d'un rappel des grandes interventions du Département sur les territoires,
- ⑩ de l'engagement du Département pour le bien vivre en Lozère dans le respect de son environnement préservé,
- ⑩ des engagements respectifs des parties,
- ⑩ de la maquette financière.

Il rappelle également que dans la partie relative aux engagements des collectivités, les bénéficiaires du contrat s'engagent notamment à :

- ⑩ participer au réseau Lozère Nouvelle Vie par la nomination et la mobilisation d'un Référent Accueil qui aura pour mission de :
- ⑩ transmettre à la cellule Lozère Nouvelle Vie du Département toutes les informations concernant un candidat à l'installation sur leur territoire
- ⑩ orienter les candidats potentiels vers la cellule LNV,
- ⑩ faire remonter l'offre du territoire (entreprises à céder, logements disponibles, offres d'emploi, etc.),
- ⑩ répondre aux sollicitations de la cellule LNV en particulier pour le logement de futurs arrivants
- ⑩ prévoir une clause d'insertion sociale dans les marchés publics d'opérations majeures accompagnées et listées en annexe 2 du contrat,
- ⑩ communiquer sur le contrat territorial et valoriser auprès du public la participation financière du Département.

*Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Départemental de la Lozère n° CD\_21\_1036 du 25 octobre 2021 modifié par la délibération du Conseil Départemental de la Lozère du 14 février 2022*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

le Conseil Municipal

APPROUVE le projet de contrat territorial ci-après annexé, intégrant la maquette financière où sont inscrites en particulier les opérations portées par la collectivité,

DESIGNE **Eric MALHERBE**, maire comme Référent Accueil de la collectivité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat territorial avec le Département, ses avenants et tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 19 juin 2022

Le Maire



Contrat territorial

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

***Ensemble, faire réussir  
la Lozère***

Attractivité du territoire  
et Accueil

Transition Écologique et  
Énergétique

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le



ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

## et le territoire des Hautes Terres de l'Aubrac

ENTRE,

Le Département de la Lozère, représenté par sa Présidente : Sophie PANTEL

autorisée à signer par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 30 mai 2022 ;

ET :

Le territoire des Hautes Terres de l'Aubrac composé de :

- La Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac,  
représentée par son Président : Alain ASTRUC  
autorisé à signer par délibération du Conseil communautaire du .....,
- La Commune d'Albaret le Comtal,  
représentée par son Maire : Frédérique PELLISSIER-GODARD  
autorisée à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune d'Arzenc d'Apcher,  
représentée par son Maire : Jean-Marie TARDIEU  
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune de Peyre en Aubrac,  
représentée par son Maire : Alain ASTRUC  
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune des Monts-Verts,  
représentée par son Maire : Christian FINES  
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune de Brion,  
représentée par son Maire : Daniel LONGEAC  
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune de Chauchailles,  
représentée par son Maire : Frédéric FLORANT  
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune de La Fage Montivernoux,  
représentée par son Maire : Bernard BEAUFILS  
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du .....,

- La Commune de Fournels,  
représentée par son Maire : Agnès BOUARD  
autorisée à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La commune de Grandvals,  
représentée par son Maire : Laurent PRAT  
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune de Prinsuéjols-Malbouzon,  
représentée par son Maire : Xavier POUDEVIGNE  
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune de Marchastel,  
représentée par son Maire : Eric MALHERBE  
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune de Nasbinals,  
représentée par son Maire : Bernard BASTIDE  
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune de Noalhac,  
représentée par son Maire : Michel POULALION  
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune de Recoules d'Aubrac,  
représentée par son Maire : Eve BREZET  
autorisée à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune de Saint Juéry,  
représentée par son Maire : Lucette BOUCHARINC  
autorisée à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune de Saint Laurent de Veyrès,  
représentée par son Maire : Alain BRUN  
autorisé à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- La Commune de Termes,  
représentée par son Maire : Raymonde JOUBERT  
autorisée à signer par délibération du Conseil municipal du .....,
- Le Syndicat du Rû de Fontbelle,  
représentée par son Président : Francis SARTRE  
autorisé à signer par délibération du Conseil syndical du .....,

## **PRÉAMBULE**

Riche de ses potentialités, la Lozère se compose de territoires variés, dotés de très nombreuses ressources humaines et naturelles.

Ces atouts et ce potentiel, l'assemblée départementale souhaite les valoriser et les dynamiser afin qu'ils profitent à toutes et à tous, dans l'intérêt de la Lozère et dans la perspective de son développement. L'ambition départementale est de faire de la Lozère une terre d'innovation, accueillante, dynamique, propice à l'entrepreneuriat, fière de ses racines et de son Histoire où chacun peut trouver sa place.

Cette volonté de progrès partagé est envisageable à travers les réponses aux enjeux qu'elle implique :

- l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations indispensables au maintien et à l'amélioration du niveau de service rendu à la population, au bien être et à la qualité de vie des lozériens,
- la transition écologique et énergétique nécessaire à la préservation de nos ressources, la protection de notre environnement et à l'aménagement durable de notre territoire.

Pour y parvenir et relever ce défi d'une attractivité renforcée, le Département entend impulser des politiques majeures et assurer leur mise en œuvre à travers des actions locales directes d'une part et soutenir les dynamiques territoriales portées par les collectivités d'autre part.

En tant que *partenaire privilégié* des collectivités, sa volonté est de faciliter la recherche et la mobilisation des financements (dans un contexte où les aides publiques et les modalités de leurs affectations connaissent une phase de mutation importante) qui permettront la structuration et la réalisation des projets portés par les territoires et les populations.

En tant que *structure relais* capable de soutenir l'émergence de ces initiatives, son souhait est d'offrir une aide de qualité en matière d'ingénierie (pour mieux les accompagner) et de faire converger les différents acteurs et moyens mobilisés pour garantir une cohérence (vision d'ensemble pluri-annuelle).

En tant qu'*échelon de proximité*, son action vise à créer les conditions de l'écoute, du dialogue, de la coopération et de la contractualisation afin de fédérer les compétences et répondre à leurs attentes.

Dans ces conditions, le Conseil départemental a choisi de mettre en œuvre une nouvelle contractualisation pluriannuelle avec les territoires et leurs institutions (communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux) nommée « Ensemble, faire réussir la Lozère » aux orientations prioritaires suivantes : l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations et la transition écologique et énergétique.

Le Conseil départemental du 25 octobre 2021 a engagé cette troisième génération de contrats territoriaux en approuvant le règlement. Le 14 février 2022, le Conseil départemental a approuvé le budget de 40 millions d'euros pour ces contrats 2022-2025.

Au travers de ce dispositif, le Département est au cœur de sa compétence de solidarité territoriale confiée par le législateur dans le cadre de la Loi NOTRe.

Il conduira cette action en lien étroit avec les autres cofinanceurs : l'État au travers de la DETR mais également des contrats de relance, de ruralité et de transition écologique et la Région dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales régionales.

Aussi les contrats territoriaux illustreront parfaitement la solidarité Département dans ce partenariat privilégié, comme relais des initiatives locales et comme échelon indispensable de proximité.

Néanmoins, les contrats territoriaux ne sont pas les seules interventions possibles du Département en direction des collectivités : des programmes peuvent être mobilisés notamment dans le domaine des activités de pleine nature, des objets mobiliers patrimoniaux, de l'équipement des bibliothèques, de l'habitat...

Dans un contexte contraint sur un plan budgétaire et alors même que certains Départements ne soutiennent plus les projets locaux des collectivités, le Conseil départemental de la Lozère a choisi d'augmenter son engagement financier en faveur des territoires. Cet effort considérable pour le budget départemental permet de soutenir l'action des collectivités et de dynamiser la commande publique.

## **ARTICLE 1: CADRE RÉGLEMENTAIRE**

Le soutien aux projets des collectivités locales par le Département s'inscrit dans sa compétence de solidarité territoriale.

Le règlement des Contrats Territoriaux « Ensemble, faire réussir la Lozère » a été adopté par délibération du Conseil Départemental de la Lozère n°CD\_21\_1036 du 25 octobre 2021 modifiée par la délibération du Conseil Départemental de la Lozère du 14 février 2022.

Ce règlement peut être modifié par l'Assemblée Départementale en fonction des contraintes données par le cadre réglementaire et notamment dans le cadre des évolutions de compétences dévolues aux Départements et également par toute nécessité liée à la bonne gestion des contrats.

Les règlements départementaux existants (règlement financier et règlement général des subventions) restent applicables.

Dans tous les cas, les opérations retenues au contrat devront respecter les cadres réglementaires nationaux et communautaires.

## **ARTICLE 2: OBJET DU CONTRAT TERRITORIAL**

Dans le cadre du règlement des contrats territoriaux défini et rappelé précédemment et à la suite de la négociation conduite avec les exécutifs des structures signataires, un contrat territorial est conclu. Celui-ci définit les soutiens financiers aux projets du territoire pour la période 2022-2025. Chaque opération figurant au contrat est affectée d'un montant prévisionnel du projet et d'un montant prévisionnel de l'aide qui constitue un plafond de subvention départementale.

Ce contrat territorial est composé d'un rappel du cadre d'intervention du Département sur le territoire au travers et au-delà du contrat territorial et des partenariats établis entre le Département et les collectivités, d'une synthèse du travail de diagnostic et de définition des enjeux réalisé par le territoire, des engagements réciproques des signataires et d'une maquette financière présentant le programme d'actions retenu et les subventions réservées.

### **ARTICLE 3: DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE**

Un travail de diagnostic territorial et de définition des enjeux a été esquissé en fin d'année 2021, animé par la Direction Adjointe de l'Ingénierie et des Contrats Territoriaux avec les représentants des collectivités du territoire. Il donne lieu à un rendu joint en annexe 1.

A partir de données territoriales telles que les données INSEE et l'élaboration conjointe de cartes d'état des lieux en lien avec l'attractivité du territoire et l'accueil et la transition écologique et énergétique, un diagnostic de territoire a été établi et a permis de définir les principaux enjeux.

Aussi, dans le cadre de ce contrat territorial « Ensemble, faire réussir la Lozère », le territoire a identifié les principaux enjeux suivants :

#### **Accueillir de nouvelles populations pour compenser le solde naturel négatif par un solde migratoire positif :**

- Maintenir et améliorer les services à la personne :
  - Assurer le remplacement des professionnels de santé et améliorer l'offre
  - Adapter l'offre de services aux besoins des habitants et futurs arrivants
- Préserver le cadre de vie :
  - Valoriser le patrimoine naturel et architectural
  - Aménager des espaces publics de qualité
- Améliorer l'offre de logements
  - Répondre aux besoins du territoire en termes d'offre qualitative et quantitative
  - Répondre à la problématique des logements vacants
  - Sensibiliser les propriétaires de résidences secondaires à louer à l'année (bail mobilité, division de logements... via des réunions publiques)
  - Encourager à la rénovation des logements

#### **Renforcer l'attractivité économique du territoire :**

- Soutenir la création et le maintien d'entreprises sur le territoire
  - Poursuivre le développement des ZAE du territoire
  - Favoriser la diversification de l'offre sur le territoire en termes de locaux professionnels (ZAE, locaux commerciaux en centre-bourg...)
  - Maintenir les emplois sur le territoire et développer les activités existantes
  - Accompagner la transmission reprise d'activités
- Diversifier l'offre touristique sur le territoire
  - Encourager la montée en gamme des hébergements
  - Améliorer l'offre pour les personnes en situation de handicaps

#### **Renforcer l'engagement de la collectivité dans la transition écologique et énergétique :**

- Préserver la ressource en eau et les milieux naturels
  - Assurer le renforcement de la ressource en eau potable
  - Assurer le renouvellement des réseaux d'eau potable
  - Préparer le transfert de compétence AEP/Assainissement
  - Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement
- Favoriser le développement des énergies renouvelables et limiter les émissions de GES sur le territoire

- Soutenir la filière bois locale
- Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Engager une réflexion sur le développement des mobilités durables sur le territoire (covoiturage, pôles multimodales...)
- Favoriser le développement des circuits courts

## **ARTICLE 4: LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ACTEUR MAJEUR SUR LE TERRITOIRE ET PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES COLLECTIVITÉS**

### **1/ Les solidarités humaines :**

Conforté dans son rôle de chef de file des politiques sociales, le Département est plus que jamais le maillon indispensable à la création du lien social sur les territoires, et plus particulièrement sur notre territoire rural. Au travers de ses multiples champs d'intervention de l'anté-natal à la prise en charge de la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap, le Département a un impact direct sur les personnes accompagnées ou fragilisées, les acteurs associatifs et institutionnels du département et le développement des territoires.

La mise en œuvre du Schéma Départemental Unique des Solidarités 2018-2022 se finalise et a permis de répondre aux enjeux suivants :

- mieux accompagner les personnes vers et dans l'autonomie,
- adapter l'offre d'accueil, d'accompagnement et d'insertion en fonction des besoins des publics,
- renforcer la prévention, la cohésion sociale et le travail en partenariat.

De nouvelles actions et projets sont d'ores et déjà déployés avec notamment les Pass numériques permettant de favoriser l'inclusion numérique, le lancement du 7ème PDALHPD et les mesures de lutte contre la pauvreté contractualisées avec l'État.

Pour garantir la qualité de l'accueil et ce au titre de ses compétences sociales, le Département maintient son engagement sur l'investissement pour :

- rénover ou adapter les Établissements Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes comme ce fût le cas pour les travaux de rénovation de l'EHPAD de la Ginestado de Peyre en Aubrac de 3,8 M€,
- équiper en mobiliers et matériels spécifiques ou mettre aux normes des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans,
- créer, rénover ou adapter les structures d'accueil de la petite enfance (Maisons d'Assistantes Maternelles, crèches, micro-crèches et accueil de loisirs sans hébergement) dans le cadre des Contrats territoriaux.

### **2/ Les infrastructures :**

#### **2.1/ Les infrastructures routières**

Les axes routiers sont indispensables au développement économique et à la dynamique des territoires. En Lozère, en l'absence d'autre mode de transport performant, l'essentiel des déplacements est réalisé par le mode routier.

Le désenclavement du territoire s'appuie essentiellement sur les infrastructures routières nationales. Considérant que ces axes routiers sont indispensables au développement économique et à la dynamique des territoires, le Département contribue au financement des améliorations de ce réseau retenues dans les contrats de plan. A travers ses contrats territoriaux, le Département de la Lozère participe financièrement :

- à la rocade Ouest de Mende à hauteur de 5,7 M€ pour un montant d'opération évalué à 30 M€,
- à l'échangeur Nord de Saint Chély d'Apcher à hauteur de 500 000 € pour un montant d'opération évalué à 3 M€,

Au regard des négociations à venir sur le volet mobilités du futur contrat de plan, le Département pourra contribuer à de nouvelles opérations d'aménagement du domaine routier national et notamment la déviation de Langogne sur laquelle le Département a émis un avis favorable à l'enquête publique.

Le réseau routier départemental assure la diffusion des trafics depuis le réseau national vers l'ensemble du territoire et supporte ainsi l'essentiel des déplacements quotidiens des Lozériens. Sur les territoires, le Département assure particulièrement : le maintien en viabilité du réseau routier départemental, la préservation du patrimoine routier et la modernisation du réseau routier départemental dans une logique d'itinéraire. Ses opérations sont réalisées dans un souci de moindre impact sur l'environnement.

De nombreux travaux ont donc été réalisés ou sont en cours sur les routes départementales et ouvrages d'art associés du bassin de vie dont :

- la réfection des enduits de la RD989 entre Fournels et Termes pour 267 000 €,
- la reprise de la RD12 sur la section Grandvals - La Chaldette pour 157 000 €,
- la réfection de la chaussée de la RD809 à Aumont Aubrac pour 269 000 €,
- la réfection des enduits de la RD900 entre Nasbinals et Marchastel pour 308 000 €,
- la réfection des enduits sur la RD64 pour 218 000 €,
- la sécurisation du GR65 entre Pascalet et le col d'Aubrac pour un montant de 227 000 €,
- la reprise du tablier métallique du pont de St Juéry sur la RD989B pour un montant de 400 000 €,
- la traversée de Javols pour un montant de 170 000 €.

Le Département a en charge la conservation du patrimoine routier départemental que cela soit en ou hors agglomération. Par ailleurs, le maire compétent en matière de police de la circulation dans les limites de son agglomération peut réaliser des aménagements facilitant ou sécurisant les déplacements (trottoirs, plateaux traversants, éclairage, mobilier urbain...) qu'il doit entretenir. Dans ces circonstances, un travail commun entre la Commune et le Département est indispensable et une autorisation administrative (permission de voirie) doit être délivrée par le propriétaire de la voie.

Le Département délègue généralement la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux à la commune et l'accompagne dans son projet. Cette démarche permet d'apporter une réponse conjointe et coordonnée aux différentes problématiques (réseaux, sécurité, état de la chaussée, ...). Une convention financière est alors établie. La participation du Département porte notamment sur les décaissements de chaussée et sur les reconstitutions du corps de chaussées (hors trottoirs, bordures et équipements).

## 2.2/ Les infrastructures numériques

Le Département, conscient de l'importance du très haut débit pour l'attractivité et la compétitivité de son territoire, a décidé de se saisir de l'enjeu que constitue l'aménagement numérique, et de lutter contre la fracture numérique. Pour cela, la nouvelle majorité en a fait la première de ses priorités dès 2015.

Le Syndicat Mixte « Lozère Numérique » créé en 2018 porte la compétence de création du réseau très haut débit en fibre optique et de suivi de l'infrastructure. Le Département finance à parité avec les communes le déploiement de cette infrastructure.

Fin 2021, ce sont près de 40 000 prises construites (soit 70 %) et la couverture intégrale du territoire devrait être atteinte au cours de la présente période de contractualisation.

Les services et les usages qui vont se développer sur ces réseaux fibrés représentent un enjeu important. Aussi, en complément du déploiement de la fibre optique, le Département de la Lozère entend développer sa stratégie de développement des usages du numérique. Le schéma en cours d'élaboration dans le cadre d'une démarche participative réunissant l'ensemble des acteurs doit permettre de définir les actions à mettre en œuvre afin d'accompagner l'appropriation du numérique par tous, augmenter les capacités des citoyens, améliorer l'accessibilité aux services au public, animer un territoire numérique ou encore gérer l'économie de la donnée.

## 3/ **Les solidarités territoriales :**

En tant que collectivité chef de file des solidarités territoriales, le Département est garant de la cohésion territoriale et d'un développement durable et équilibré des territoires. A cette fin, il agit par l'intermédiaire d'actions directement réalisées sur les territoires d'une part et de l'accompagnement technique et financier apporté aux collectivités d'autre part.

### 3.1/ L'enseignement, la culture et le sport

A travers les 13 collèges publics dont il a la charge, le Département favorise la réussite éducative des jeunes sur l'ensemble du territoire lozérien. Il a investi fortement dans les établissements pour améliorer la qualité de vie des élèves, des professeurs et des agents.

Afin d'aider les jeunes à devenir des adultes éclairés, le Département soutient les projets pédagogiques et met en œuvre une politique jeunesse pour accompagner et encourager les initiatives.

Depuis de nombreuses années, le Département soutient financièrement l'enseignement supérieur et notamment les antennes de Mende de l'Université de Perpignan Via-Domitia (UPVD) et de Montpellier (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation).

Le sport et la culture sont vecteurs de liens sociaux. Le Département s'attache donc à accompagner toutes les synergies et impulser des actions.

Le Département contribue au développement de la pratique sportive par ses actions auprès des comités sportifs et associations locales et son soutien aux manifestations départementales voire nationales.

Le Département soutient l'accès et le développement de la culture sur tout le territoire : rencontre avec les œuvres, pratiques artistiques, diffusion et programmation de spectacles

vivants et d'événements culturels, soutien aux structures. Le Département renforce son souhait d'une politique culturelle décentralisée avec un maillage territorial et une égalité d'accessibilité permettant une offre culturelle à toute la population et le maintien de la diversité de propositions dans différents domaines (danse, arts plastiques, conservation du patrimoine, lecture, théâtre, musique, etc). Ainsi, il accompagne, par exemple, le festival Phot'Aubrac.

Le Département s'engage également pour le développement de la lecture publique à travers les actions de la Médiathèque départementale de la Lozère et son soutien aux médiathèques et bibliothèques au plus proche des territoires.

Le Département intervient pour la conservation du patrimoine culturel et sa valorisation auprès des publics : aide aux collectivités pour la préservation, la restauration et la gestion de leur patrimoine, soutien aux équipements culturels patrimoniaux (en fonctionnement et en investissement), accompagnement à la restauration de bâtiments patrimoniaux remarquables privés. Il s'engage également directement sur les territoires pour la valorisation et/ou la création de sites remarquables par leur intérêt historique ou archéologique dont le Domaine de Boissets, le Château de St Alban sur Limagnole, le Centre d'Interprétation des mégalithes des Bondons, et le Centre de Conservation et d'Etudes de Lanuéjols.

Dans le cadre des missions qui sont dévolues aux Archives départementales, le Département œuvre à la sauvegarde et à la diffusion du patrimoine écrit du territoire lozérien et des documents garantissant les droits des citoyens.

### *3.2/ L'ingénierie, l'attractivité et le développement du territoire*

Le Département conduit de nombreuses politiques publiques en faveur de l'attractivité et du développement du territoire ayant pour objectifs communs : le maintien et le développement de services auprès des lozériens, l'accueil de nouvelles populations, l'adaptation aux évolutions sociétales et la préservation et la valorisation des aménités territoriales.

Ces politiques en lien direct avec les engagements du Département au titre du Contrat territorial « Ensemble, faire réussir la Lozère » sont présentées et détaillées dans l'article qui suit.

L'investissement du Département est total mais son intervention ne peut aller au-delà de son champ de compétences. Aussi, les mesures départementales doivent être complétées par des opérations additionnelles conduites par les collectivités locales.

Afin de renforcer l'aptitude des collectivités à entreprendre, une offre d'ingénierie complète est proposée à l'échelle départementale par le Département et ses partenaires. Elle permet la mise à disposition et le recrutement de compétences spécifiques qui ne pourraient être supportées directement au niveau local. Rassemblant de nombreux acteurs de notre territoire, cette offre globale et diverse s'appuie sur l'intelligence collective, la complémentarité et la mise en réseau pour une ingénierie de qualité au profit du territoire.

Au delà du soutien financier possible dans le cadre des contrats territoriaux, le Département développe une offre d'ingénierie à destination des collectivités et en fait une priorité.

Elle fait appel aux savoirs-faire de ses équipes, principalement regroupées sur un site unique de l'espace Olympe de Gouges à Mende pour une meilleure synergie. Cette valorisation des compétences départementales au service des territoires intervient dans de nombreux

domaines (aménagements et équipements divers, eau, assainissement...) et sous différentes formes : ingénierie de projet, technique et financière mais aussi assistance technique, accompagnement et de conseils.

Le Département ne se substitue pas aux prestataires publics ou privés en capacité d'apporter un soutien aux collectivités, mais il accompagne dans la phase amont des projets pour se poser les bonnes questions, répondre aux besoins du territoire et mobiliser par la suite les bonnes compétences pour une réalisation optimum du projet.

Le Département est également partie prenante de structures dont l'expertise thématique est reconnue : Lozère Ingénierie pour la voirie et les aménagements, ALEC-Lozère Énergie dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, Lozère Tourisme (CDT) pour la promotion touristique, Lozère Développement pour l'attractivité économique et la cohésion sociale, le CAUE dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, l'ADIL dans le domaine du logement, Scènes croisées et Lozère Logistique Scénique dans le domaine culturel.

La SELO (Lozère Aménagement) et Lozère Habitations peuvent également accompagner les collectivités pour des projets touristiques ou de bâtiments dans le cadre de contrats soumis à concurrence.

## **ARTICLE 5: LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ENGAGÉ POUR LE BIEN VIVRE EN LOZÈRE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre du nouveau projet politique, le Département entend impulser les politiques majeures pour créer les conditions d'un développement économique et social à forte valeur ajoutée pour permettre aux habitants de bien vivre en Lozère dans le respect de son environnement préservé.

Dans cette perspective, le Département s'engage notamment à agir pour : l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations indispensables au maintien et à l'amélioration du niveau de service rendu à la population, au bien être et à la qualité de vie des lozériens, la transition écologique et énergétique nécessaire à la préservation de nos ressources, la protection de notre environnement et à l'aménagement durable de notre territoire.

### **1/ Attractivité du territoire et accueil de nouvelles populations :**

#### **1.1/ La politique d'accueil de nouvelles populations**

Depuis plus de 10 ans, le Département initie des politiques d'accueil de nouvelles populations et d'attractivité. Suite à l'audit d'évaluation réalisé, une adaptation du dispositif Lozère Nouvelle Vie est en cours afin de maximiser son efficacité. L'équipe départementale en charge de ces politiques a été renforcée pour un portage plus important du dispositif par le Département notamment pour l'accompagnement de porteurs de projets et la rencontre entre les offres du territoire et les candidats à l'installation.

## 1.2/ La démographie médicale

Le Département poursuit et amplifie sa stratégie d'attractivité de jeunes professionnels de la santé afin de permettre aux lozériens de bénéficier d'une offre de soins égalitaire sur le territoire. Cette dynamique est basée sur l'implication de l'ensemble des partenaires des secteurs médical et sanitaire et médico-social du territoire mais aussi sur la volonté des élus locaux de mettre en œuvre des conditions d'accueil pertinentes face aux nouvelles demandes des praticiens.

## 1.3/ Le logement

Considérant que le parc de logements de la Lozère vieillissant et difficile d'accès constitue un frein au maintien et à l'accueil de nouvelles populations, le Département met en œuvre une politique forte en matière de logement par l'intermédiaire de nombreux outils et souhaite l'intensifier à travers de nouveaux programmes initiés dès 2022.

Le Département mène une action en faveur du logement à travers plusieurs dispositifs : la gestion du FSL, les garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux, l'animation d'un PIG pour l'amélioration des logements privés et l'accompagnement des OPAH, les aides aux propriétaires privés dans le cadre de programmes d'amélioration de l'habitat, les aides aux collectivités pour la rénovation et l'amélioration des logements publics dans le cadre du présent contrat territorial « Ensemble, faire réussir la Lozère ».

Un nouveau programme d'intérêt général en faveur d'un Habitat Durable Attractif et Solidaire est initié et a pour objectifs d'accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs (notamment dans les bourgs centres) pour la rénovation thermique des logements, la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation de logements pour l'autonomie de la personne. Les objectifs de ce programme ont été revus à la hausse avec 205 logements traités par an (contre 115 auparavant) afin de mieux répondre aux besoins du territoire.

Par ailleurs, le développement de l'offre de logements permanents par des projets d'accession à la propriété réfléchis dans une approche urbanistique économe sera envisagé en partenariat avec les collectivités locales et les opérateurs au cours de la durée de contractualisation.

## 1.4/ La jeunesse

En 2016, le Département a défini une stratégie jeunesse avec pour ambition de créer les conditions pour construire les jeunes de demain, citoyens et responsables.

Le bilan de cette politique, réalisé fin 2021, a été partagé avec les partenaires lors d'un comité de pilotage. Des ajustements des actions à poursuivre et la mise en œuvre de nouvelles actions vont être faits en concertation avec ces partenaires.

D'ores et déjà, le Département s'engage à poursuivre plusieurs actions qui ont permis d'accompagner et d'encourager les initiatives en faveur des jeunes dont le Challenge jeunes, la Start'up Collèges, le Campus Bien Être, le Pass'jeunesse favorisant l'accès à la culture et aux sports des collégiens, les aides aux jeunes sportifs lozériens...

## 1.5/ Le développement

Malgré un champ de compétence réduit par la loi Notre en 2015, le Département reste très présent et soutient fortement l'activité de notre territoire.

Aussi, il intervient aux côtés des communautés de communes dans le cadre de la délégation de l'octroi de l'aide pour l'accompagnement financier de projets d'immobilier d'entreprise et de commerce de proximité.

De plus, le Département accompagne les territoires pour la mise en œuvre de politiques publiques nécessaires au maintien des activités vitales au développement et au rayonnement de la Lozère en soutenant plus particulièrement les organismes partenaires qui œuvrent fortement à l'attractivité du territoire dont Lozère Développement et les chambres consulaires.

### 1.6/ Le tourisme

Le tourisme représente un enjeu important pour le département, tant pour l'attractivité du territoire que pour son effet levier générateur de retombées économiques. L'accueil d'une clientèle touristique tout au long de l'année permet le maintien et le développement de services aux publics comme les commerces de proximité, les artisans et producteurs d'une part et la création d'activités de loisirs pour l'ensemble des lozériens d'autre part.

Suite aux élections départementales de 2021, la définition d'une nouvelle stratégie touristique départementale orientée vers un tourisme durable a été engagée. D'une durée de 7 ans (2022-2028), cette stratégie doit permettre de transmettre à la prochaine génération de lozériens et de visiteurs une destination bonifiée dans les trois dimensions du développement durable au travers des axes prioritaires suivants :

- fabriquer les outils de pilotage du tourisme durable
- embarquer les acteurs publics et privés dans la stratégie de tourisme durable
- lancer les chantiers opérationnels du tourisme durable
- une nouvelle prise de parole : cible et contenu

Le Département œuvre déjà pour sa mise en œuvre à travers la création de nouveaux circuits patrimoniaux Baludik, le déploiement sur le territoire de bornes d'information touristique et la poursuite des Pass Lozère.

Au titre de la solidarité territoriale, le Département se mobilise également pour la mise en œuvre des infrastructures et des équipements touristiques majeurs assurant un service d'intérêt général sans but lucratif et participant pleinement à la cohésion territoriale. Ainsi, le Département est propriétaire de sites touristiques majeurs : les Loups du Gévaudan, la station des Bouviers, les stations thermales et de remise en forme de Bagnols les Bains et la Chaldette, le Domaine départemental de Boisssets et depuis 2021, les stations du Mont Lozère et du Mas de la Barque. Il initie et contribue à leur développement touristique.

D'autres sites touristiques départementaux pourront être créés sur la période de contractualisation avec notamment le centre d'interprétation du site mégalithique des Bondons.

### 1.7/ Les activités de pleine nature

Les activités de pleine nature sont un atout majeur du territoire lozérien. Elles sont vectrices de développement touristique et d'attractivité résidentielle.

Depuis de nombreuses années, le Département développe une politique publique en contribuant notamment à la sécurisation foncière des sites et itinéraires, à leur entretien, à l'encouragement des bonnes pratiques et à la valorisation touristique de ces activités.

Le Département s'engage à renforcer son action en développant une stratégie d'attractivité permise par les activités de pleine nature par l'intermédiaire de plusieurs opérations dont : le développement d'espaces trail (sites regroupant plusieurs itinéraires permanents et balisés dédiés à cette pratique) et leur promotion et le développement de l'outil Géotrek.

Le Département œuvre également directement pour la requalification de la station de ski du Mont Lozère en station de pleine nature toutes saisons avec le développement de nouvelles activités tout en maintenant l'activité spécifique du ski alpin et pour la poursuite des aménagements à la station du Mas de la Barque.

En tant que membre du Syndicat Mixte de la ligne verte des Cévennes, le Département participe au projet mis en œuvre de développement d'une voie verte en Cévennes, sur l'ancienne voie du chemin de fer départemental entre Florac et Sainte Cécile d'Andorge.

De même, en tant que membre du Syndicat Mixte du Bassin du Lot, le Département s'implique sur la V86, Vallée du Lot à Vélo.

## **2/ Transition écologique et énergétique :**

### **2.1/ La stratégie globale**

Le changement climatique et son impact pour le territoire lozérien apparaissent de plus en plus comme une réalité concrète, au gré de phénomènes météorologiques catastrophiques, d'impact agricole, de tensions sur la ressource en eau...

Par ailleurs, pour les collectivités et les citoyens les économies d'énergies s'imposent désormais comme une nécessité.

L'exemplarité de la collectivité départementale apparaît également essentielle dans ce domaine pour encourager la population à s'emparer de ces enjeux.

L'assemblée départementale adoptera un schéma de transition écologique et énergétique qui se déclinera en orientations et un plan d'actions qui concrétiseront cette ambition. Trois axes stratégiques sont identifiés :

- La Lozère, une collectivité exemplaire,
- La Lozère, un territoire solidaire et inclusif face aux effets du changement climatique,
- La Lozère, un territoire résilient.

### **2.2/ La rénovation énergétique des collèges et bâtiments départementaux**

La restructuration et la rénovation du patrimoine bâti départemental doit nous permettre d'assurer le bon fonctionnement des différents services répartis sur l'ensemble du territoire.

La politique départementale sur l'entretien et la mise à niveau des bâtiments constituant le patrimoine bâti s'inscrit dans cette démarche.

Depuis ces dernières années, le Département œuvre pour la modernisation de ses bâtiments et a entrepris des travaux de rénovation, d'extension ou de création de nouvelles entités.

Cet engagement du Département est poursuivi et amplifié par l'intermédiaire d'un programme pluriannuel de rénovation énergétique des collèges et bâtiments départementaux fondé sur des objectifs de réduction des dépenses énergétiques et une volonté de diminution du recours aux énergies fossiles. Ce programme prévoit l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments, la modernisation des systèmes techniques, la migration des systèmes de chauffes vers des énergies renouvelables (bois énergie) et la sensibilisation des occupants en vue d'une évolution des pratiques.

### 2.3/ La feuille de route des Assises de l'Eau

Suite aux dernières sécheresses accrues et intenses et après un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs de l'eau, le Département a arrêté la feuille de route 2020-2027 qui a pour ambition d'apporter un faisceau de réponses pour favoriser la sobriété et le changement de pratiques, sécuriser les besoins essentiels des différents usages en préservant l'environnement naturel et développer des dispositifs permettant de prévenir et d'anticiper l'avenir.

Le Département de la Lozère participe activement à la mise en œuvre de cette feuille de route et s'engage tout particulièrement.

Ainsi, l'ingénierie technique départementale dans le domaine de l'eau au profit des collectivités est accentuée afin de favoriser la diminution des fuites dans les réseaux, de préserver et valoriser les ressources mobilisées. Dans la limite de ses capacités budgétaires et de ses compétences, le Département soutient les opérations d'investissement visant à diminuer les prélèvements de ressources en eau (renouvellement de réseaux, ...) et sécuriser la satisfaction des besoins en eau essentiels pour l'alimentation en eau (mise en œuvre du schéma départemental et accompagnement des projets structurants). D'autre part, Le Département accompagne les actions de promotion et de mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion de l'eau.

Le Département s'implique également dans l'étude prospective Lot 2050 mené à l'échelle du sous bassin versant du Lot.

### 2.4/ L'alimentation en eau potable et l'assainissement

Depuis de nombreuses années, le Département s'engage auprès des collectivités lozériennes pour une amélioration de la desserte en eau potable et de l'assainissement sur le territoire départemental. Les politiques publiques mise en œuvre se traduisent par :

- un accompagnement des collectivités compétentes au titre de l'assistance technique pour la mise en œuvre de leur service : protection de la ressource en eau, gestion patrimoniale, exploitation des systèmes d'assainissement...
- un accompagnement des communautés de communes compétentes en matière d'eau et d'assainissement et de nouvelles communautés de communes qui souhaiteraient s'inscrire dans une démarche de transfert de compétences,
- un soutien technique (appui à l'émergence des projets) et financier (dans le cadre des contrats territoriaux) des projets structurants inscrits dans les schémas départementaux AEP / Assainissement,
- la poursuite du réseau départemental de suivi de qualité des rivières et de l'appui aux labellisations valorisant la haute qualité de nos milieux aquatiques,
- la poursuite du dispositif de soutien à la gestion intégrée des cours d'eau par l'appel à projets annuel.

### 2.5/ L'alimentation durable

Depuis 2016, le Département s'engage dans la promotion des circuits courts avec la mise à disposition et l'animation de la plate-forme Agrilocal 48 qui met en relation les producteurs locaux et les acheteurs publics.

De nombreuses actions de sensibilisation sont également proposées aux collégiens sur les sujets de l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire, et aux acteurs de la restauration hors domicile afin d'engager et/ou d'accélérer la transition alimentaire durable.

En 2021, compte tenu du fort soutien apporté au monde agricole et de son implication sur les questions des circuits courts, il est apparu naturel que le Département candidate à l'appel à projets du Programme National de l'Alimentation pour l'émergence d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

Reconnu par l'État comme en émergence, le PAT du Département doit permettre d'établir la politique alimentaire départementale. Cette politique permettra également de mieux cerner les enjeux concernant les actions en matière agricole et nous permettra de définir un ensemble d'actions pertinentes à mettre en place pour relocaliser un système alimentaire plus durable. Deux enjeux ont d'ores et déjà été identifiés : augmenter la part de produits locaux dans la restauration collective, et lever le frein de la logistique pour les restaurants collectifs.

## 2.6/ Les espaces naturels sensibles

Conformément au schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles adopté par l'Assemblée Départementale le 27 juillet 2015, la poursuite des opérations de valorisation des 17 sites prioritaires sera réalisée avec le soutien financier du Département.

Ce schéma permet d'accompagner financièrement la requalification, l'aménagement et la signalétique sur des sites emblématiques à forts enjeux patrimoniaux en termes de biodiversité ou d'intérêt paysager, afin de permettre leur valorisation auprès du grand public en partenariat avec les collectivités territoriales et les propriétaires fonciers.

## **ARTICLE 6: LES ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT**

### Engagement financier :

Le Département réserve aux projets d'investissement public du territoire les crédits mentionnés comme « aide prévisionnelle » dans la maquette financière. Une individualisation devra être demandée par chaque maître d'ouvrage avant le début des travaux sur la base d'un dossier complet. Ces individualisations seront réalisées suivant les règles en vigueur du règlement des contrats territoriaux. Le démarrage des travaux et l'éligibilité des dépenses ne pourra avoir lieu qu'après obtention d'un accusé de réception.

La Direction adjointe de l'Ingénierie et des Contrats Territoriaux est le guichet unique des demandes de subventions, inscrites au sein des contrats, et assure le suivi de la politique contractuelle.

Les services du Conseil départemental sont chargés, chacun pour les opérations de leurs domaines de compétences, d'instruire et de régler chaque dossier relevant du contrat. Dans ce cadre, ils prennent tous les contacts utiles avec les maîtres d'ouvrage bénéficiaires des subventions.

### Ingénierie financière :

Les services du Département aident à l'ingénierie financière des projets prioritaires des collectivités. Ils participent à la recherche des autres financements possibles (fonds européens, Etat, Région...). Toutefois, ils ne substituent pas aux maîtres d'ouvrage. Le Département ne peut être tenu responsable des décisions des autres financeurs.

## **ARTICLE 7: LES ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE**

### **1/ Engagements opérationnels et financiers :**

Engagement opérationnel :

Les maîtres d'ouvrage bénéficiaires des aides contractées par le présent contrat de territoire s'engagent à mettre en œuvre les actions retenues dans le respect du processus d'individualisation et des dates limites précisées au règlement du contrat relatives à l'individualisation, au commencement de réalisation de l'action et de paiement des subventions.

En cas d'abandon de projets, de modification du projet ou de réalisation à moindre coût, les maîtres d'ouvrage informent le Département au plus tôt.

Engagement financier :

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à rechercher un maximum de cofinancements pour leurs projets. Si la participation du Département devait être diminuée pour respecter les règles de financement des projets et suivant le règlement du contrat, la somme non utilisée pourra être remobilisée lors des décisions modificatives du contrat (avenant).

### **2/ Implication au sein du réseau Lozère Nouvelle Vie :**

Considérant l'orientation prioritaire « Attractivité du territoire et Accueil de nouvelles populations » du contrat territorial « Ensemble, faire réussir la Lozère » et les moyens départementaux mis en œuvre à travers les politiques publiques déployées et le présent contrat, la communauté de communes et les communes bénéficiaires du contrat s'engagent à participer au réseau Lozère Nouvelle Vie sur la durée de contractualisation.

Cette participation intervient par l'intermédiaire de la nomination et de la mobilisation d'un Référent Accueil en charge de :

- transmettre à la cellule Lozère Nouvelle Vie du Département toutes les informations concernant un candidat à l'installation sur leur territoire,
- orienter les candidats potentiels vers la cellule Lozère Nouvelle Vie,
- faire remonter l'offre du territoire (entreprises à céder, logements disponibles, offres d'emploi, ...)
- répondre aux sollicitations de la cellule Lozère Nouvelle Vie en particulier pour le logement de futurs arrivants.

### **3/ La clause d'insertion :**

La clause d'insertion permet d'offrir des réponses à un public rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles tout en répondant aux attentes et besoins des entreprises.

Les perspectives d'emploi induites par la clause d'insertion permettent de travailler à l'insertion des publics sur l'ensemble du territoire départemental.

La Mission Insertion et Emploi du Département accompagne les collectivités à l'élaboration de la clause (rédaction des articles concernant la clause, calcul du nombre d'heures à clausurer) et

à sa mise en œuvre (éligibilité des personnes, mise en conformité des structures de l'insertion, recherche de candidats, ...).

Aussi, pour tout projet identifié en annexe 2 du contrat, le bénéficiaire a l'obligation de prévoir une clause d'insertion sociale dans le marché public faisant l'objet de l'aide. L'engagement de la collectivité s'effectuera au moment de la consultation des entreprises qui devra faire apparaître l'insertion comme l'une des conditions d'exécution du marché.

#### **4/ Communication sur le contrat et les projets :**

Communication sur le contrat :

Les collectivités signataires du présent contrat s'engagent à communiquer dans leurs outils de communication (journaux communaux ou intercommunaux, site internet, réseaux sociaux...) sur la mise en place du contrat et sur la liste des opérations retenues. Le Département pourra, sur demande, fournir des éléments généraux sur les contrats territoriaux afin de contribuer à cette communication.

Communication sur les projets :

Pour toute subvention accordée par le Département, le bénéficiaire de la subvention s'engage à valoriser auprès du public la participation financière du Département.

À ce titre, il doit obligatoirement assurer une publicité de cette participation par l'apposition du logo du Conseil départemental sur tout support adéquat. D'autre part, le Département est systématiquement consulté pour les dates de pose de première pierre et d'inauguration.

Lorsqu'il sera fait référence à l'opération (dans les journaux ou publications locales, panneaux, plaques, site internet, réseaux sociaux, etc.), il doit obligatoirement rappeler le montant de la subvention accordée par le Département.

Pendant la durée des travaux et durant les 6 mois qui suivent la réception des travaux, le bénéficiaire s'engage à apposer un panneau de chantier mentionnant le financement du Conseil départemental (à retirer auprès des unités territoriales).

En fonction des équipements, il pourra être prévu d'apposer une plaque destinée à indiquer de façon permanente la participation financière du Département au projet. Ces plaques seront transmises par les services départementaux en fonction des projets concernés.

Les bénéficiaires doivent transmettre et conserver un justificatif daté sous forme de photographie(s) qui devra être envoyé au Conseil départemental lors de la dernière demande de paiement. Le paiement de la subvention sera conditionné à l'envoi de photographie(s) justifiant la pose de(s) panneau(x) informatif(s) et des plaques permanentes le cas échéant.

#### **ARTICLE 8: SUIVI ET MISE À JOUR DU CONTRAT**

Les services du Département en lien avec les collectivités bénéficiaires assurent un suivi de la mise en œuvre du présent contrat. Le Conseil départemental informe les maîtres d'ouvrage de la situation financière de leurs dossiers sur demande.

Annuellement, un bilan des contrats territoriaux sera conduit. Pour cela, les services du Département organisent chaque année des permanences territoriales permettant des

rencontres avec les élus et administratif des collectivités pour le suivi de la mise en œuvre de  
contrat.

Des décisions modificatives du contrat sont réalisées, à minima une fois par an, afin d'assurer  
les ajustements techniques et financiers nécessaires suite au bilan et intégrer les projets  
nouvellement accompagnés dans le cadre des fonds de réserve.

Un comité de suivi composé de représentants du Conseil départemental, du Président de la  
Communauté de communes, des Présidents de syndicats le cas échéant et des Maires est  
organisé chaque année par le Département afin d'échanger sur l'état d'avancement global du  
contrat et de ses opérations.

## ***ARTICLE 9: MAQUETTE TERRITORIALE***

La maquette territoriale jointe en annexe 3 fait état des engagements des signataires du contrat  
en précisant les opérations retenues pour un financement départemental et les subventions  
allouées.

## ***ARTICLE 10: DURÉE DU CONTRAT***

Le présent contrat territorial est conclu pour la période 2022-2025.

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE



Le à

La Présidente du Conseil départemental  
de la Lozère

Le Président de la Communauté de  
communes des Hautes Terres de l'Aubrac

**Sophie PANTEL**

**Alain ASTRUC**

Le Maire de Albaret le Comtal

Le Maire de Arzenc d'Apcher

**Frédérique PELLISSIER-GODARD**

**Jean-Marie TARDIEU**

Le Maire de Peyre en Aubrac

Le Maire des Monts-Verts

**Alain ASTRUC**

**Christian FINES**

Le Maire de Brion

Le Maire de Chauchailles

**Daniel LONGEAC**

**Frédéric FLORANT**

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

Le Maire de La Fage Montivernoux

Le Maire de Fournels

**Bernard BEAUFILS**

**Agnès BOUARD**

Le Maire de Grandvals

Le Maire de Prinsuéjols-Malbouzon

**Laurent PRAT**

**Xavier POUDEVIGNE**

Le Maire de Marchastel

Le Maire de Nasbinals

**Eric MALHERBE**

**Bernard BASTIDE**

Le Maire de Noalhac

Le Maire de Recoules d'Aubrac

**Michel POULALION**

**Eve BREZET**

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE



Le Maire de Saint Juéry

Le Maire de Saint Laurent de Veyres

**Lucette BOUCHARINC**

**Alain BRUN**

Le Maire de Termes

Le Président du Le Syndicat du Rû de  
Fontbelle

**Raymonde JOUBERT**

**Francis SARTRE**

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le



ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

# **ANNEXE 1 : PROJET DE TERRITOIRE**

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le



ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le



ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

# 01

# CONTRATS TERRITORIAUX

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

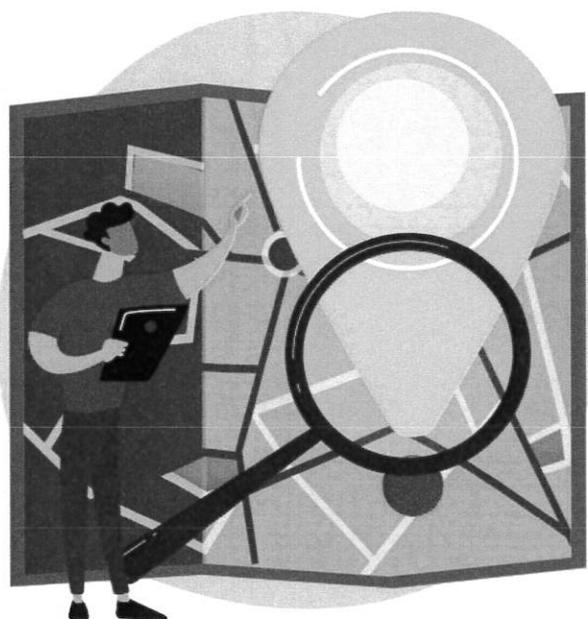
ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

Berger  
Levrault

2022 // 2023 // 2024 // 2025

## STRATEGIE DE TERRITOIRE

### *De la Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac*

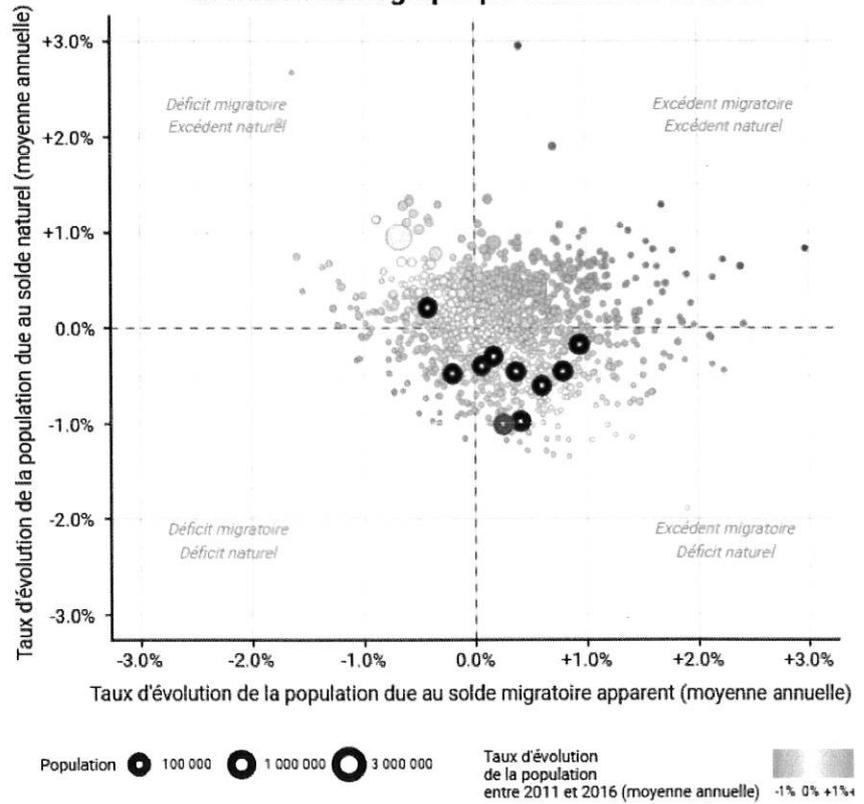


- Chiffres INSEE
- Cartes des services
- Enjeux de développement
- Synthèse des projets structurants

# Population

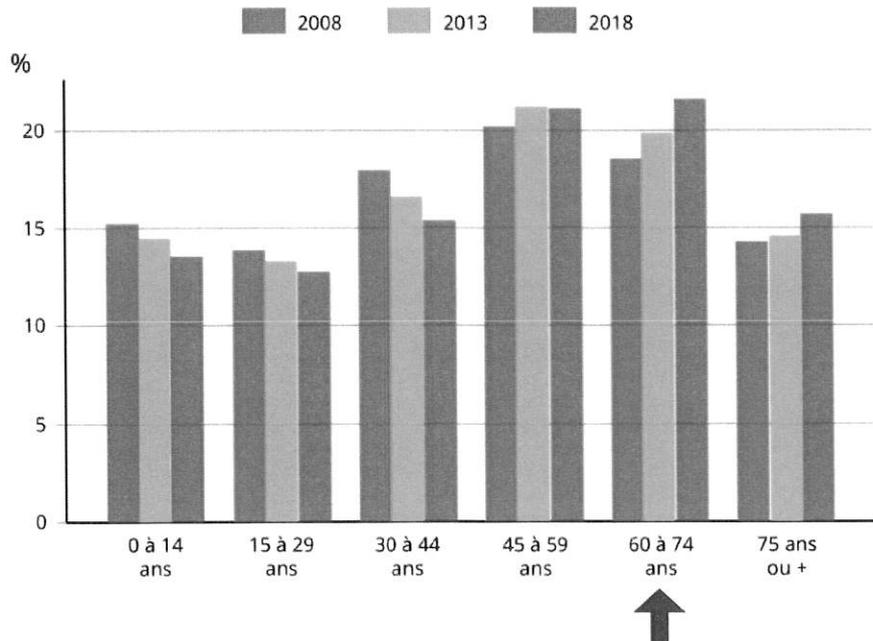
En comparaison avec les autres intercommunalités de France ?

Evolution démographique entre 2011 et 2016



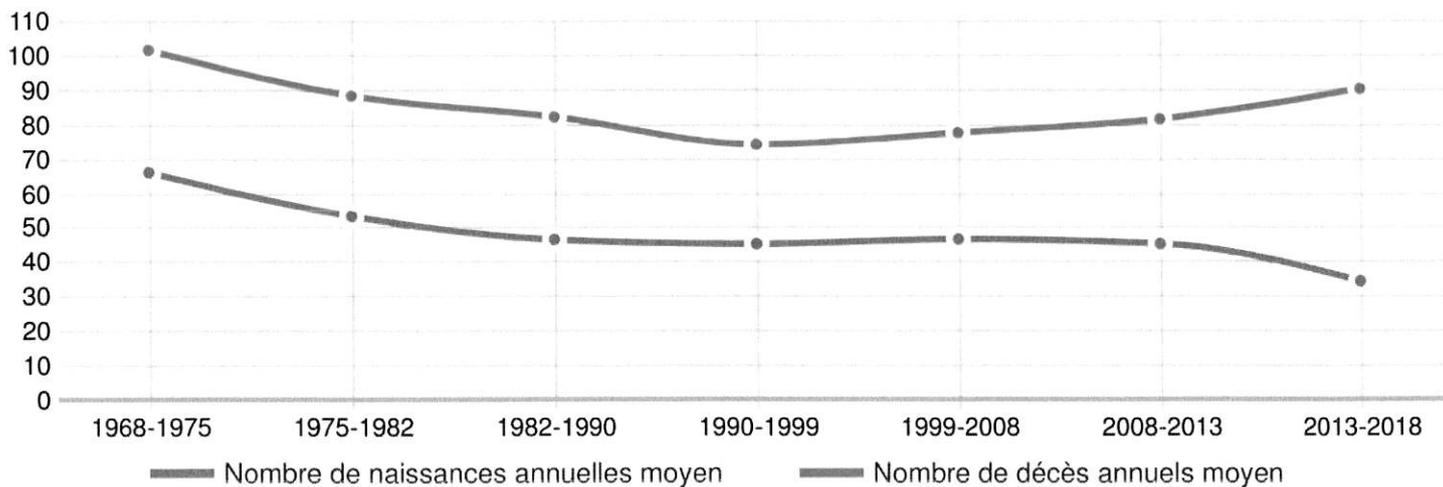
	Com. Com. 2018	Département 2018
Population (habitants)	5 086	76 520
Densité (habitants au km <sup>2</sup> )	9,3	14,8
Variation de la population entre 2013 et 2018 (habitants)	-151	-87
Variation de population entre 2013 et 2018 (taux annuel moyen)	- 0,58 %	+ 0,00%
<i>Dont solde naturel</i>	- 1,09 %	- 0,40 %
<i>Dont solde migratoire apparent</i>	+ 0,50 %	+ 0,40 %

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



## Détail du solde naturel

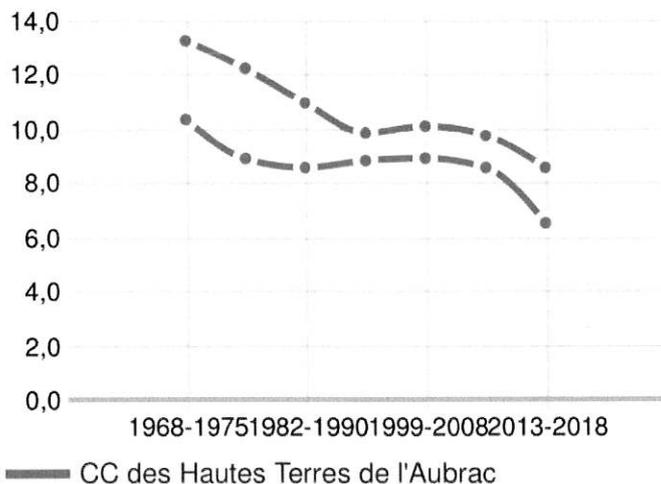
Combien de naissances pour combien de décès ?



Source : Insee, RP

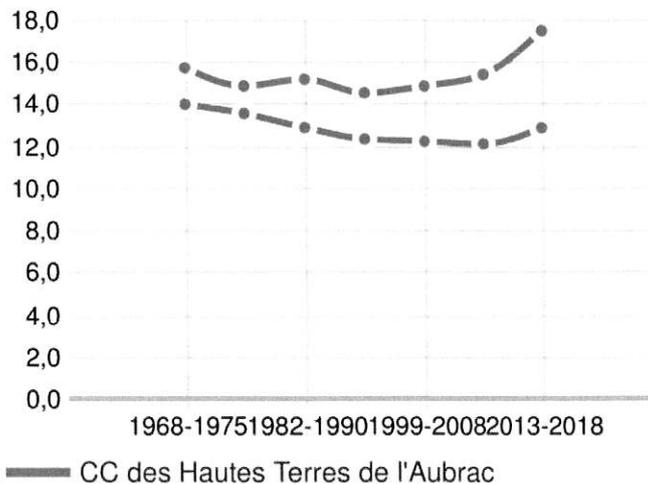
### Zoom sur...la natalité

Combien de naissances recensées pour 1 000 habitants ?



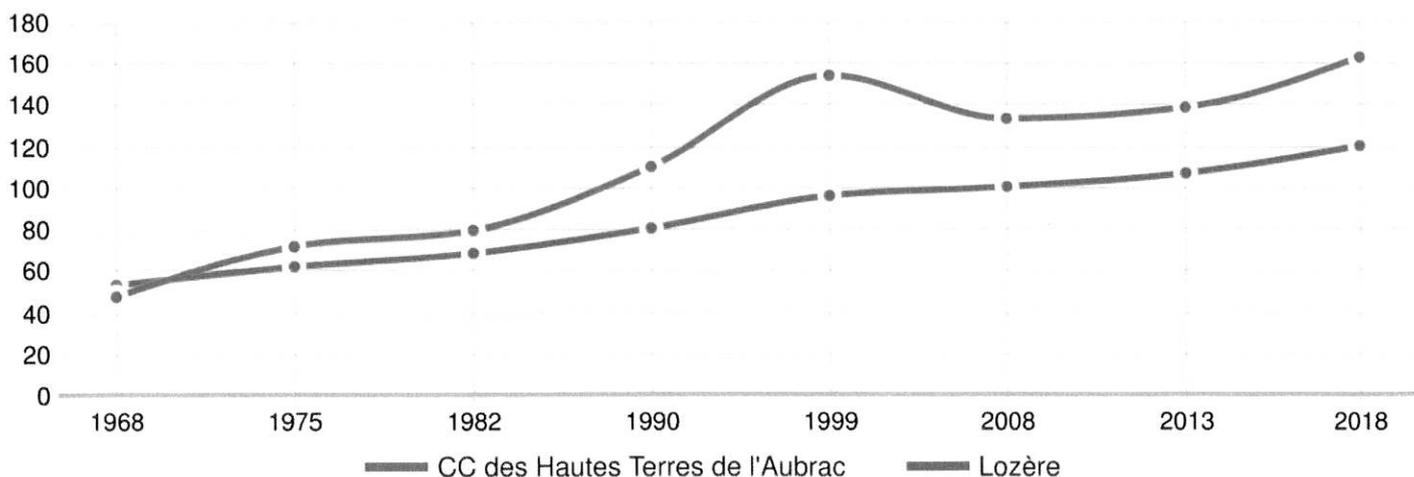
### Zoom sur... la mortalité

Combien de décès recensés pour 1 000 habitants ?



## Equilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?

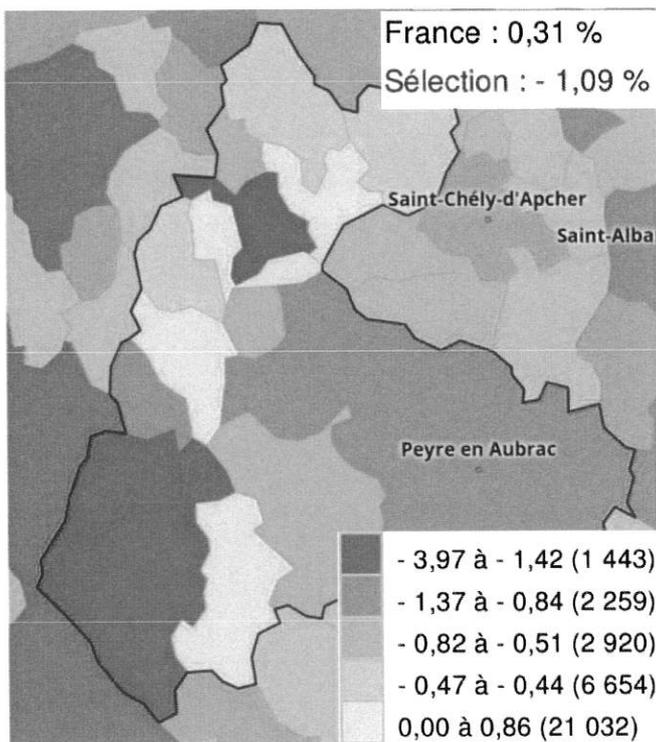


Source : Insee, RP

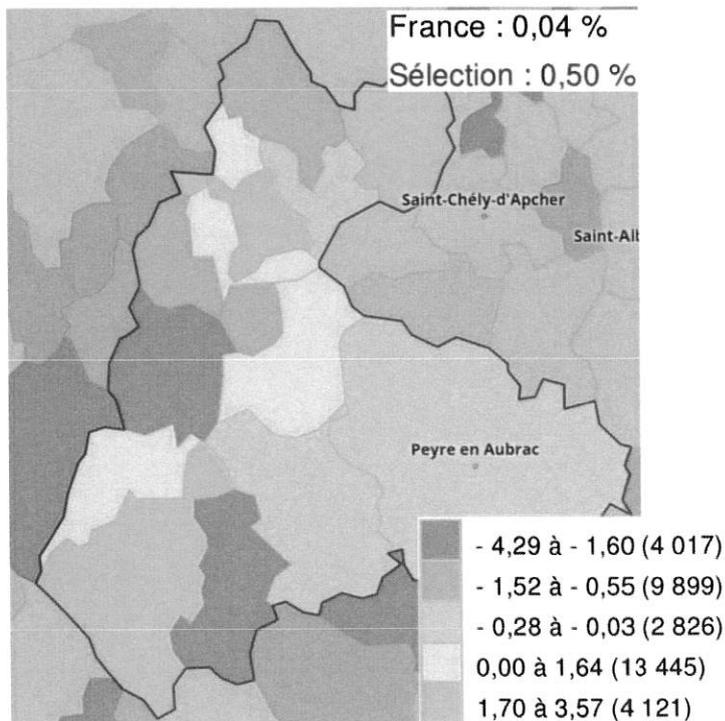
à partir des populations sans doubles comptes propres

# Par commune, quels sont les moteurs de l'évolution démographique (solde naturel, solde migratoire) ?

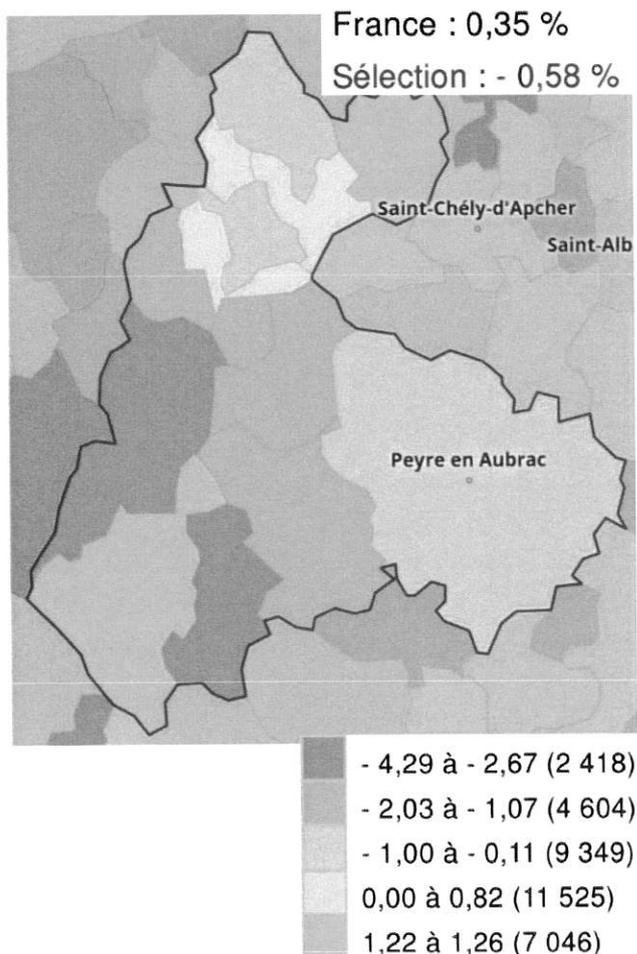
Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel (%), 2013-2018



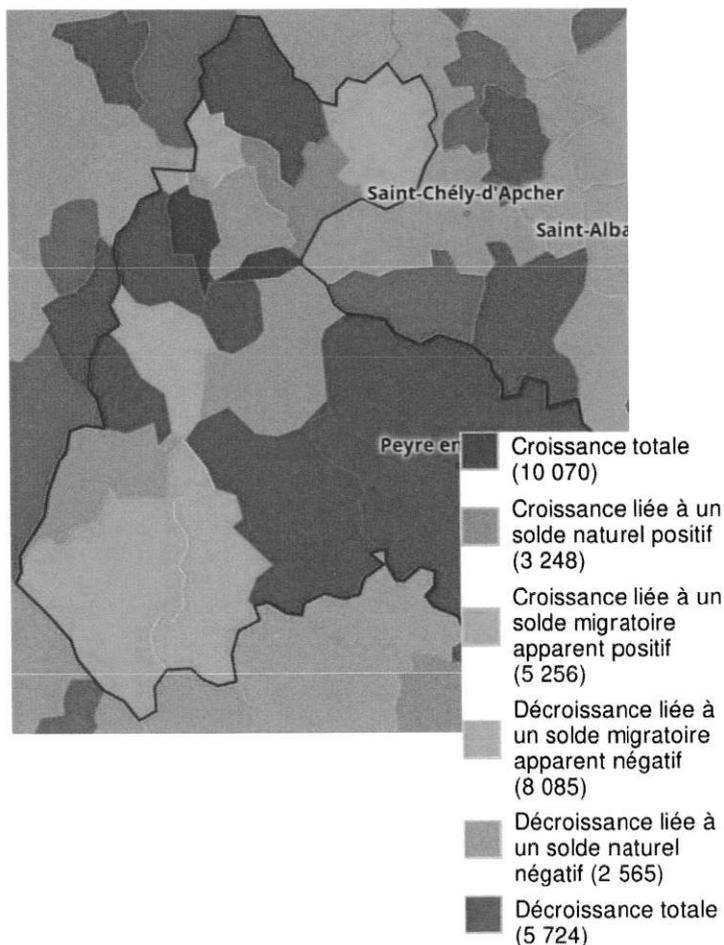
Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire (%), 2013-2018



Taux d'évolution annuel de la population (%), 2013-2018



Typologie des soldes naturel et migratoire apparent, 2013-2018



## Zoom sur la jeunesse

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

Indicateurs Hautes Terres	2008		2013		2018		Evolution 2008-2013	Evolution 2013-2018
<b>0-2 ans (enfants)</b>	162	13%	129	10%	112	10%	-20%	-13%
<b>3-10 ans (enfants)</b>	428	33%	425	35%	371	33%	-1%	-13%
<b>11-14 ans (adolescents)</b>	214	17%	204	17%	206	18%	-5%	1%
<b>15-17 ans (adolescents)</b>	160	12%	170	14%	167	15%	6%	-2%
<b>18-24 ans (personnes)</b>	321	25%	301	24%	285	25%	-6%	-5%
	1285	100%	1229	100%	1141	100%	-4%	-7%

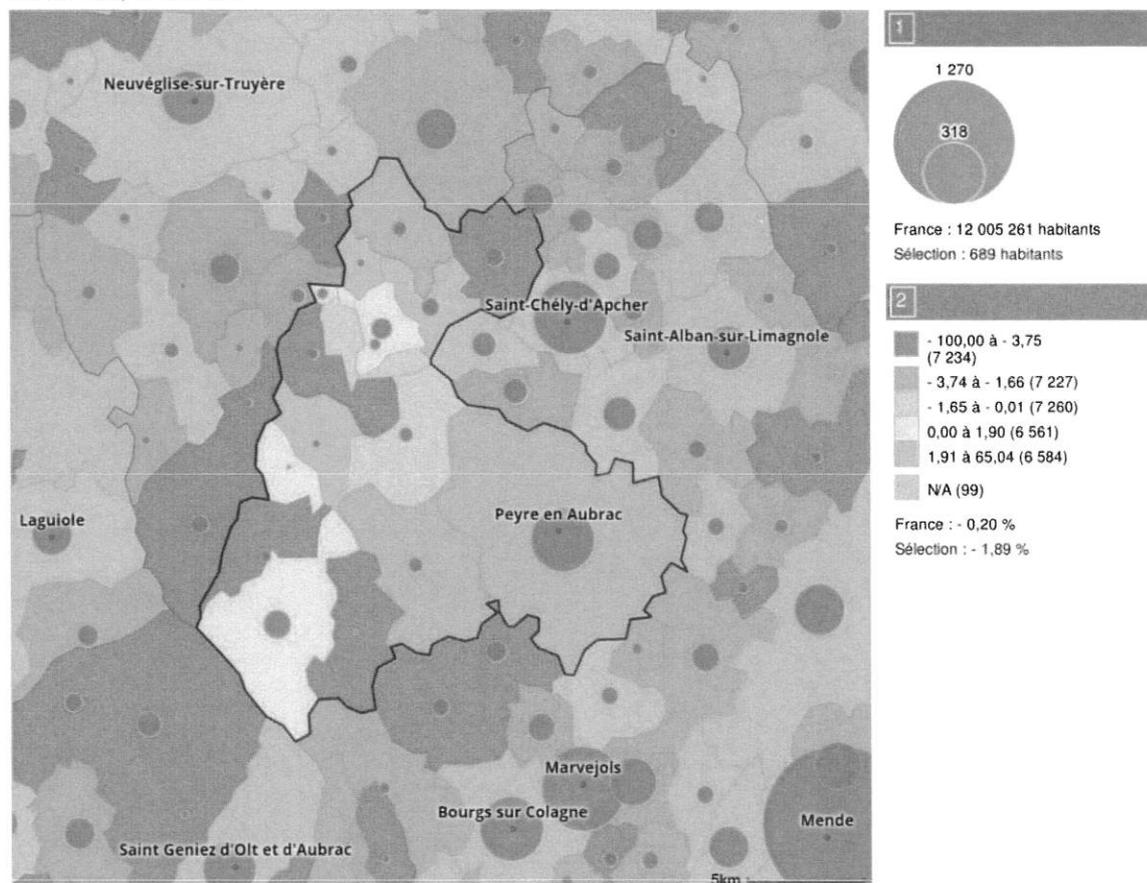
Source : Insee, RP - 2008, 2013, 2018

### 1 Nombre de moins de 15 ans (habitants), 2018

Source : Insee, RP 1968-2018

### 2 Taux d'évolution annuel des moins de 15 ans (%), 2013-2018

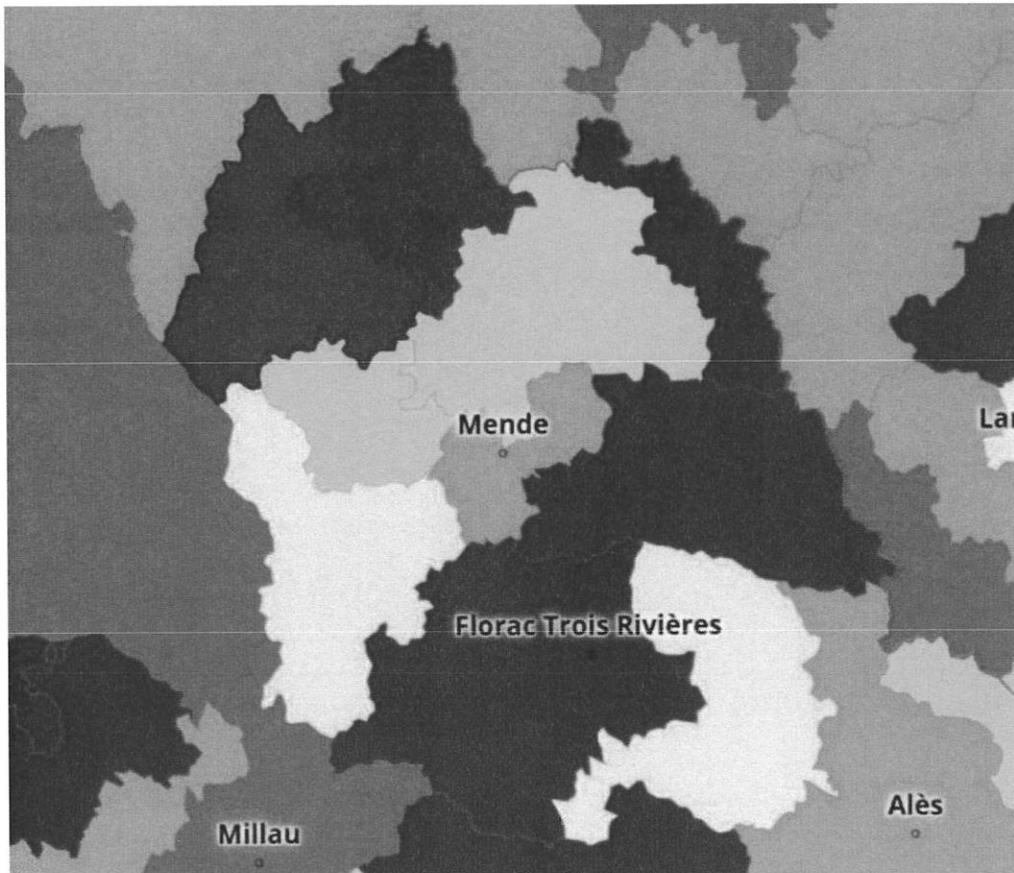
Source : Insee, RP 1968-2018



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

## 1 Densité de médecins généralistes libéraux (pour 100 000 personnes) 2020

Source : Insee, Base permanente des équipements 2020, Recensement de la population 2018



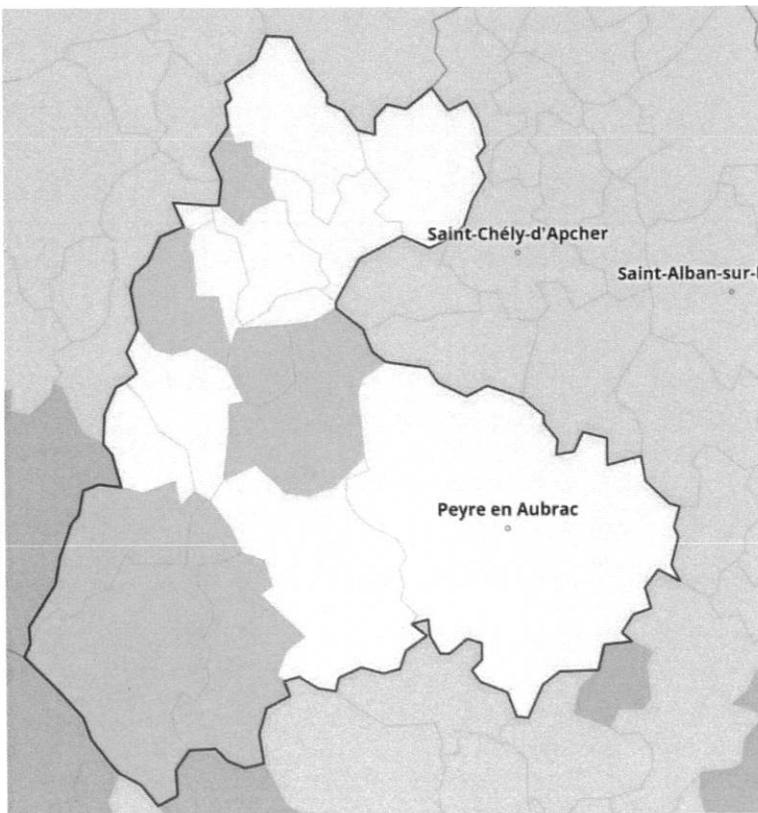
France : 90,4 pour 100 000 personnes

Sélection : 118,0 pour 100 000 personnes

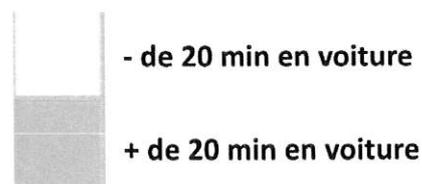
**La densité de médecins généralistes libéraux est ici le rapport entre le nombre de médecins généralistes libéraux recensés et le nombre d'habitants sur un territoire donné (au dernier recensement). Le chiffre est donné pour 100 000 habitants.**

## 1 Part de la population éloignée de plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité (%) 2019

Source : Insee, Base Permanente des Equipements (BPE) 2019 - Recensement de la population 2017 exploitation principale, Distancier Metric.



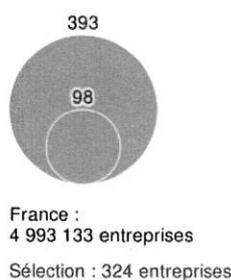
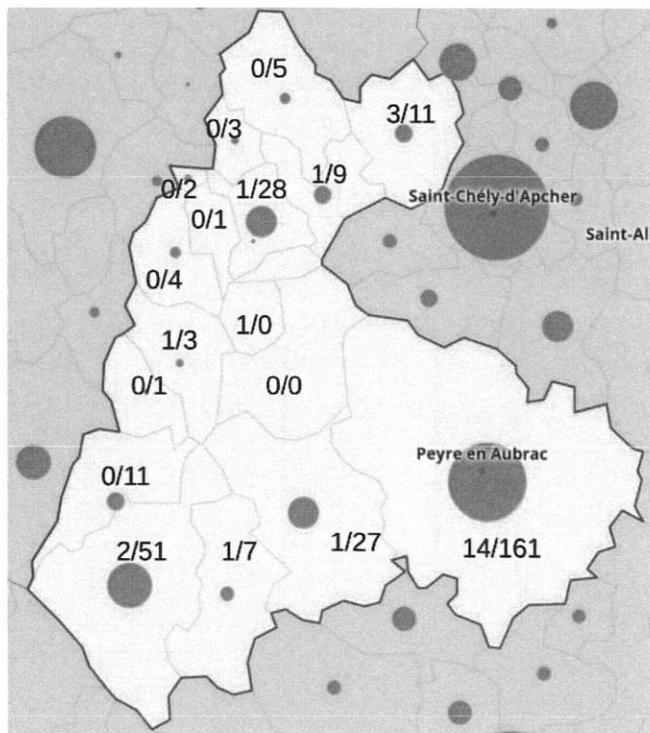
**L'indicateur représente la part des individus du territoire pour lesquels au moins l'un des 5 services de soins de la gamme de proximité (pharmacies, médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, infirmiers libéraux) se trouve à plus de 20 minutes en voiture de leur domicile.**



# Économie

Envoyé en préfecture le 23/06/2022  
 Reçu en préfecture le 23/06/2022  
 Affiché le   
 ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

Nombre d'entreprises créées par secteurs activité en 2019 – Ensemble  
 / Nombre d'entreprises par secteurs d'activité 2019 – Ensemble (au 01/01/2019)



L'indicateur correspond au nombre total d'entreprises actives au .

Secteurs d'activités :

- Industrie
- Construction
- Commerce
- Transports
- Hébergement et restauration
- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scient et techn, et activités de serv adm
- Adm. publ, enseign, santé et action sociale
- Autres activités de services.

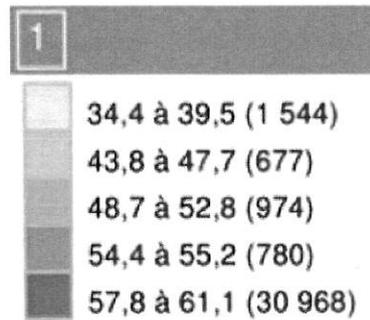
## Nombre d'emplois sur le territoire selon secteur d'activité :

Hautes Terres	2008		2013		2018		Evolution 2008-2013	Evolution 2013-2018
	Emplois	%	Emplois	%	Emplois	%		
<b>Ensemble</b>	1904	100%	1974	100%	1784	100%	4%	-10%
<b>Agriculture</b>	684	36%	614	31%	607	34%	-10%	-1%
<b>Industrie</b>	135	7%	138	7%	154	9%	2%	12%
<b>Construction</b>	182	10%	196	10%	129	7%	8%	-34%
<b>Commerce, transports, services, divers</b>	491	26%	583	30%	519	29%	19%	-11%
<b>Administration publique, enseignement, santé, action sociale</b>	413	22%	443	22%	375	21%	7%	-15%

## La taille des établissements selon le nombre de salariés :

	2016	2017	2018	Evolution 2016-2018
<b>Ensemble</b>	990	951	1013	2%
<b>0 ou inconnu</b>	780	820	830	6%
<b>1 à 9 salariés</b>	188	157	159	-15%
<b>10 à 19 salariés</b>	9	8	8	-11%
<b>20 à 49 salariés</b>	13	15	15	15%
<b>50 à 99 salariés</b>	0	1	1	0%
<b>100 à 249 salariés</b>	0	0	0	0%
<b>250 salariés et plus</b>	0	0	0	0%

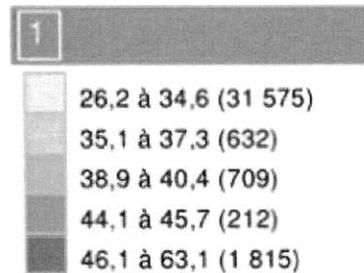
## Part des résidences principales (par commune)



France : 82,1 %

Sélection : 53,1 %

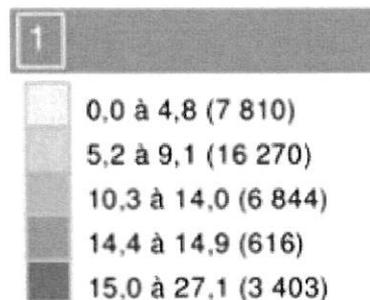
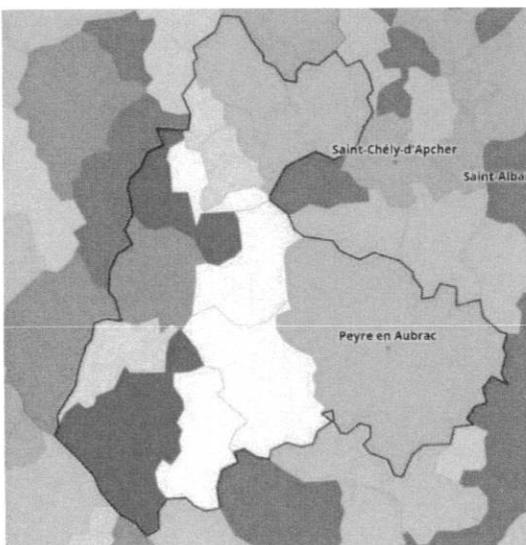
## Part des résidence secondaires (par commune)



France : 9,7 %

Sélection : 36,0 %

## Part des logements vacants (par commune)



France : 8,2 %

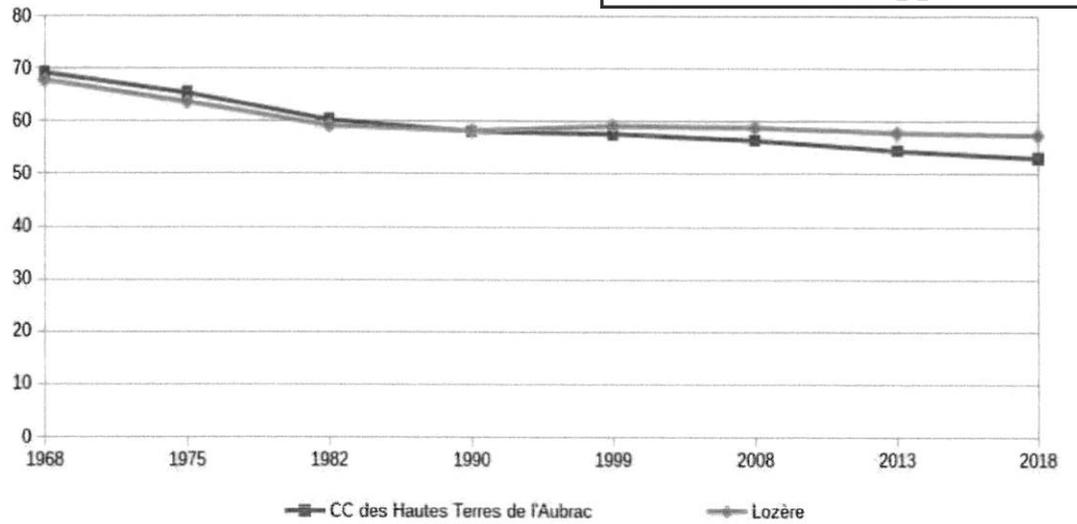
Sélection : 10,9 %

**Evolution longue de la répartition entre résidences principales, secondaires et logements vacants**

Envoyé en préfecture le 23/06/2022  
 Reçu en préfecture le 23/06/2022  
 Affiché le   
 ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

**Résidences principales**

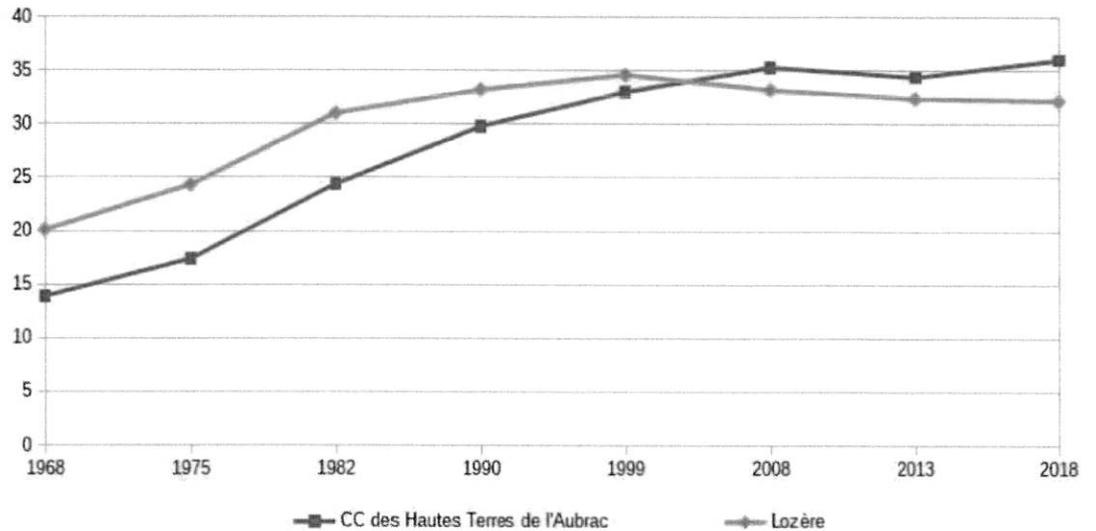
Comparaison



Source : Insee, RP 1968-2018

**Résidences secondaires**

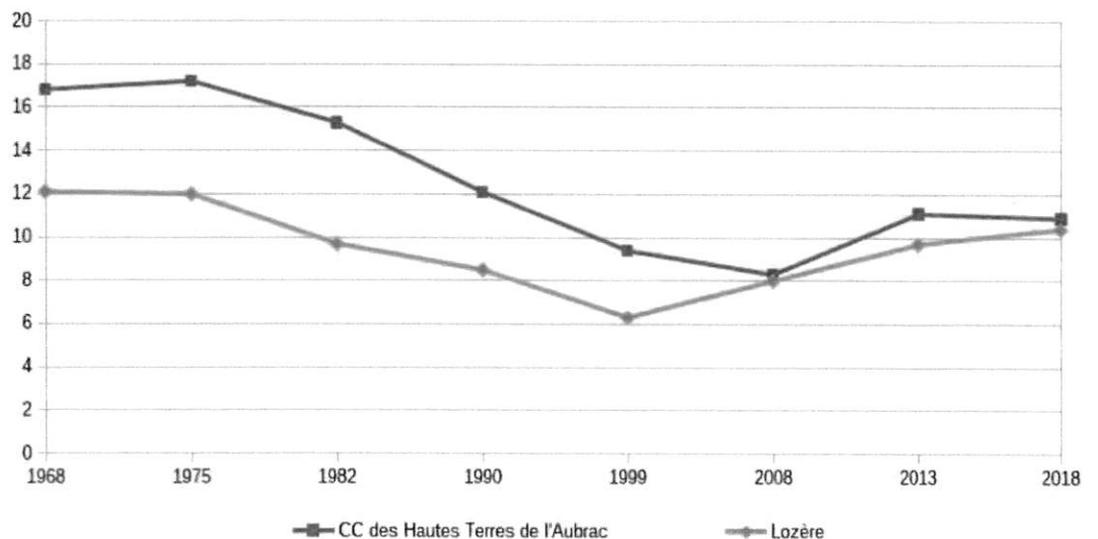
Comparaison



Source : Insee, RP 1968-2018

**Logements vacants**

Comparaison



Source : Insee, RP 1968-2018

## Indicateur de logements sociaux (RPLS) (comparaison départementale)

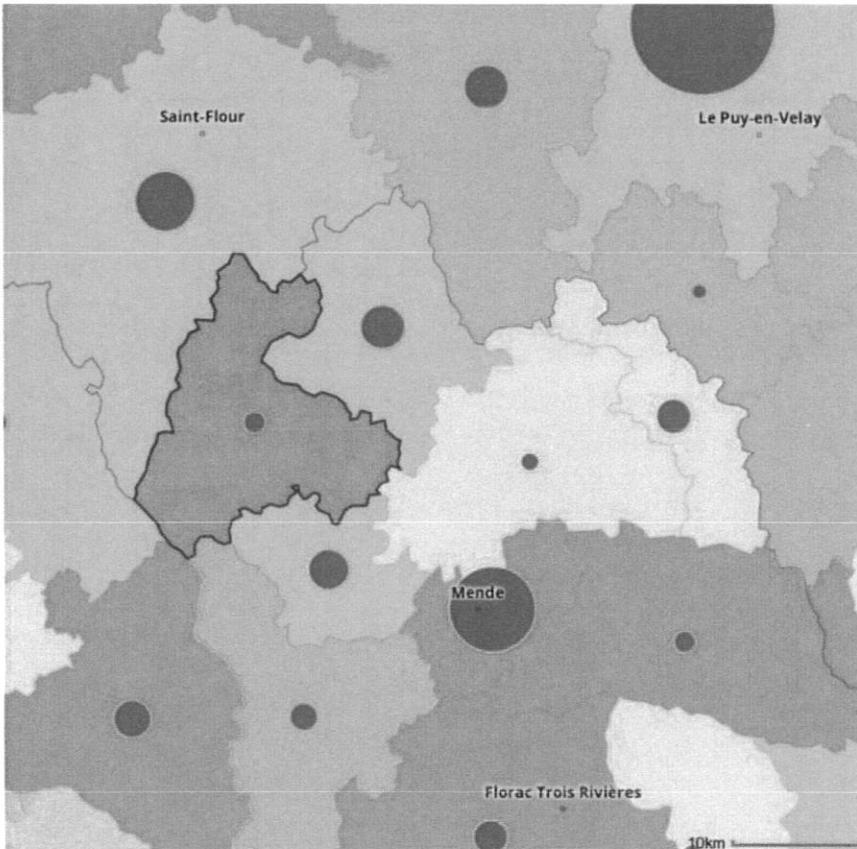
Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

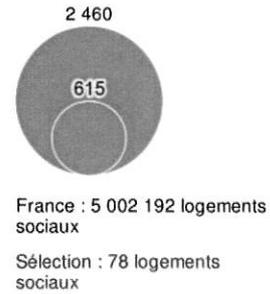
Affiché le



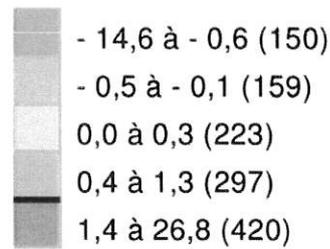
ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE



### Nombre de logements sociaux (RPLS)

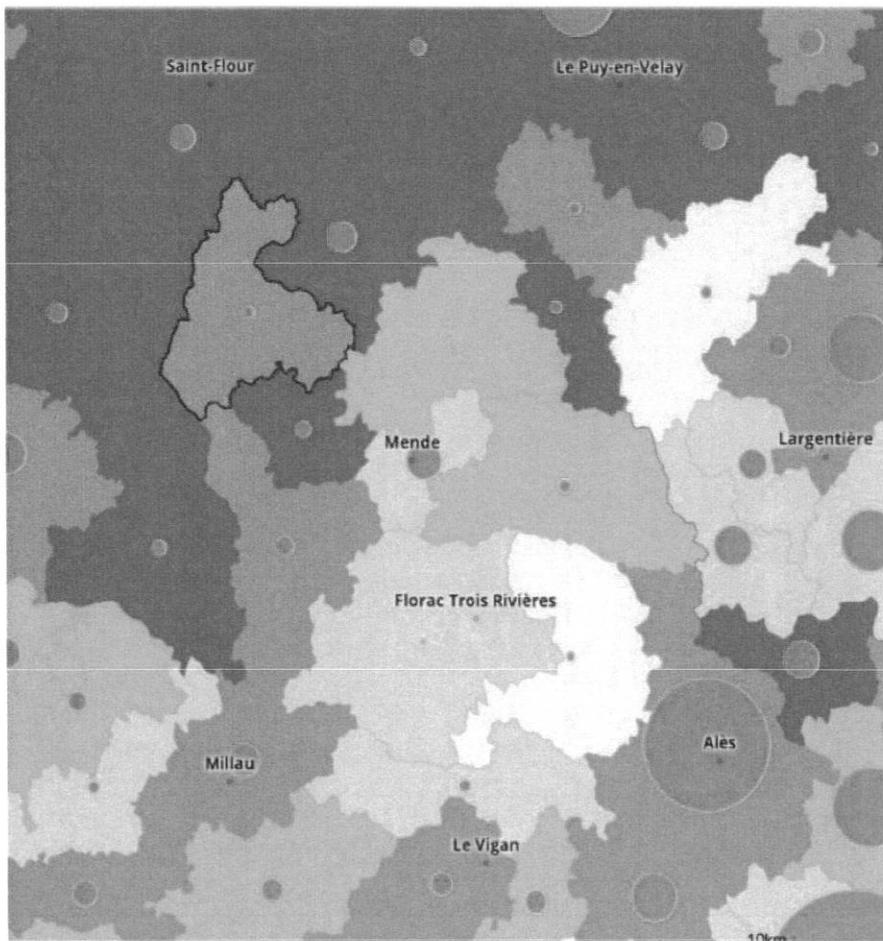


### Taux d'évolution annuel de logements sociaux (RPLS)

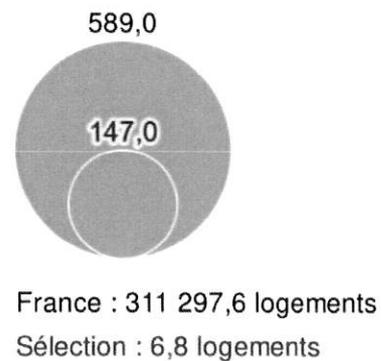


France : 1,4 %  
Sélection : 8,3 %

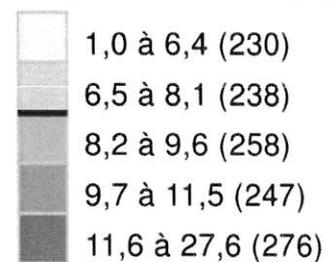
## Indicateur de constructions neuves (comparaison départementale)



### Nombre annuel moyen de logements commencés, 2015-2019



### Part des logements vacants (%), 2018



France : 8,2 %  
Sélection : 10,9 %

# Jeunesse

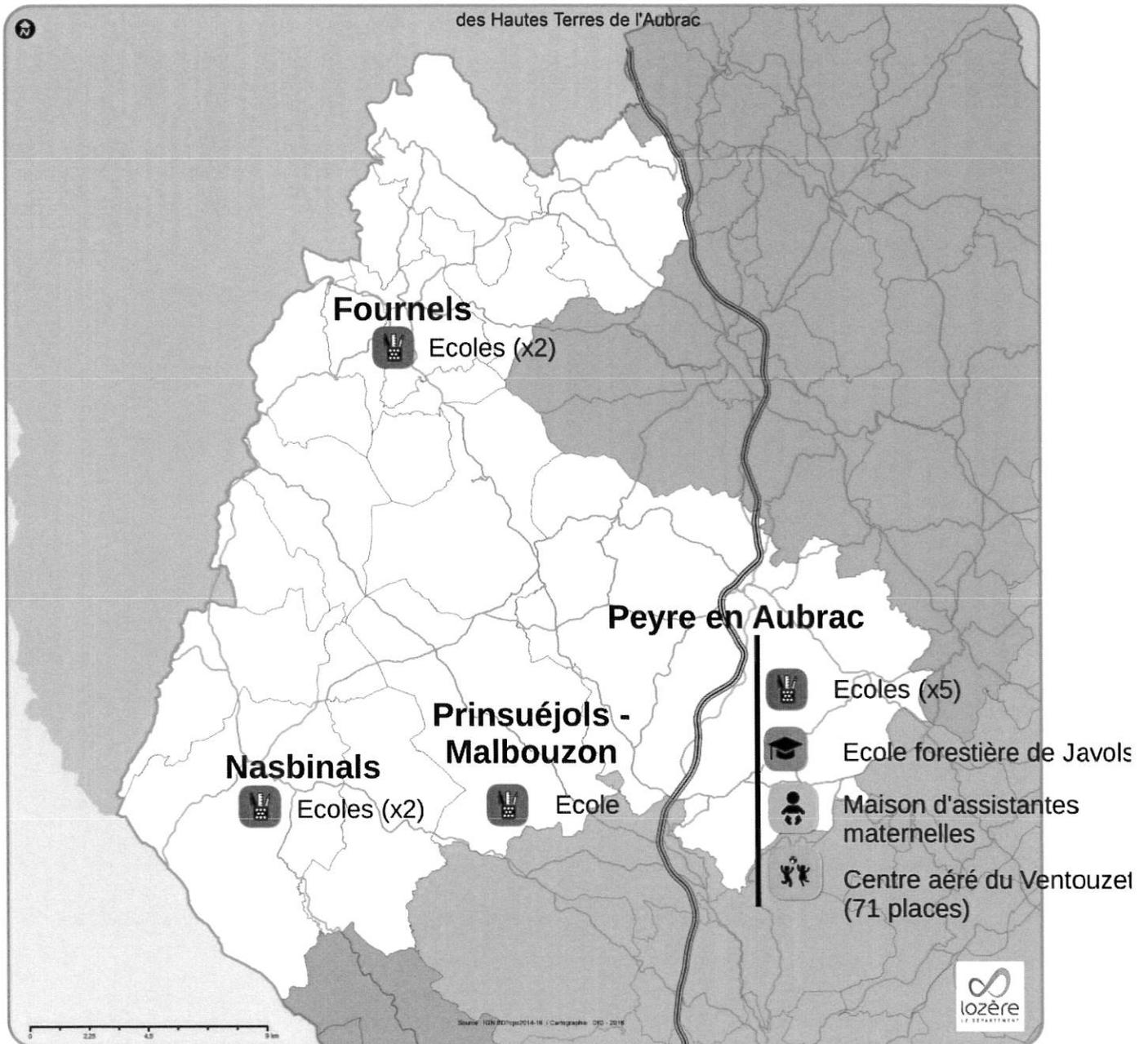
Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le



ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE



# Sport et culture

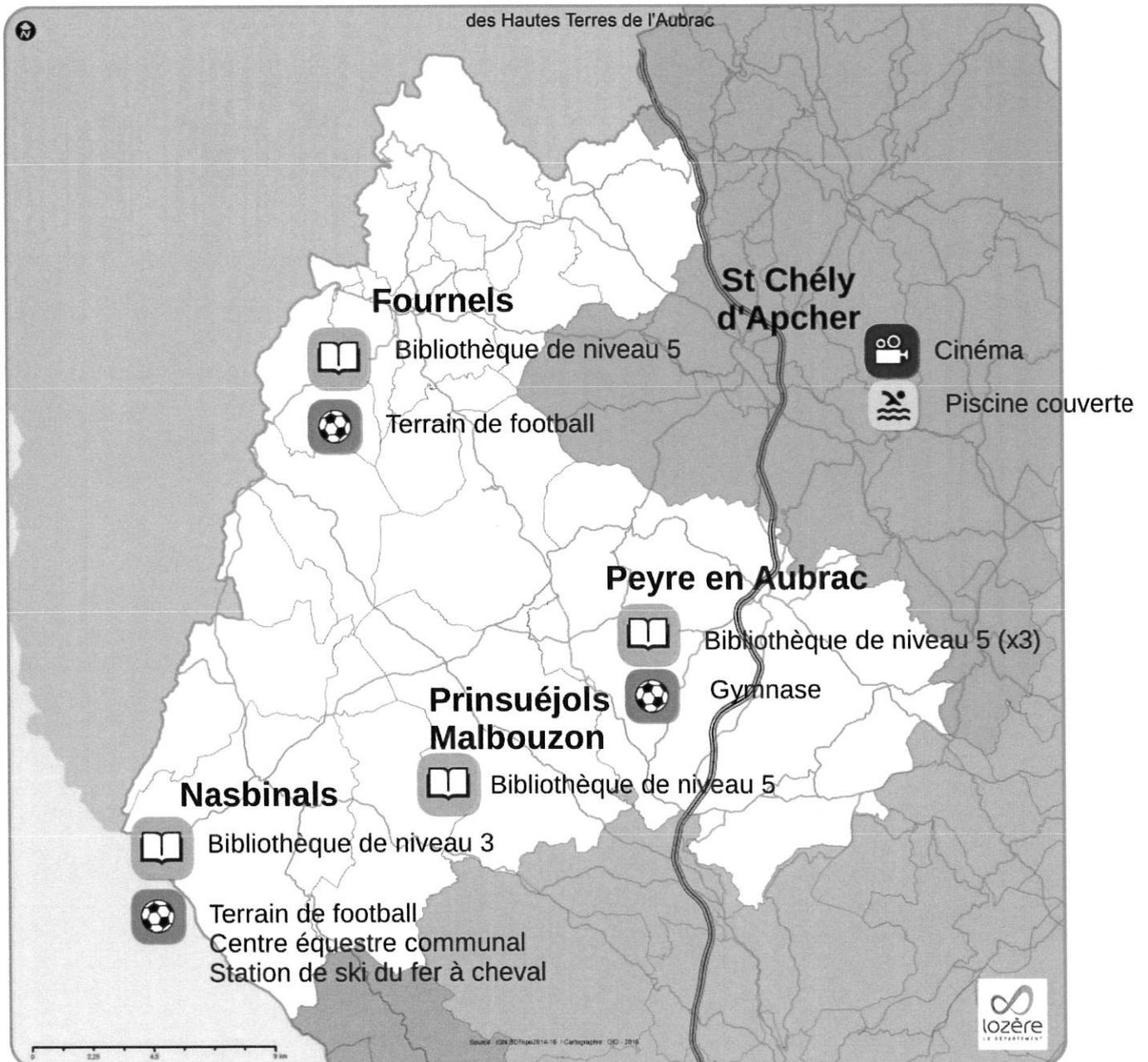
Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le



ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE



# Santé

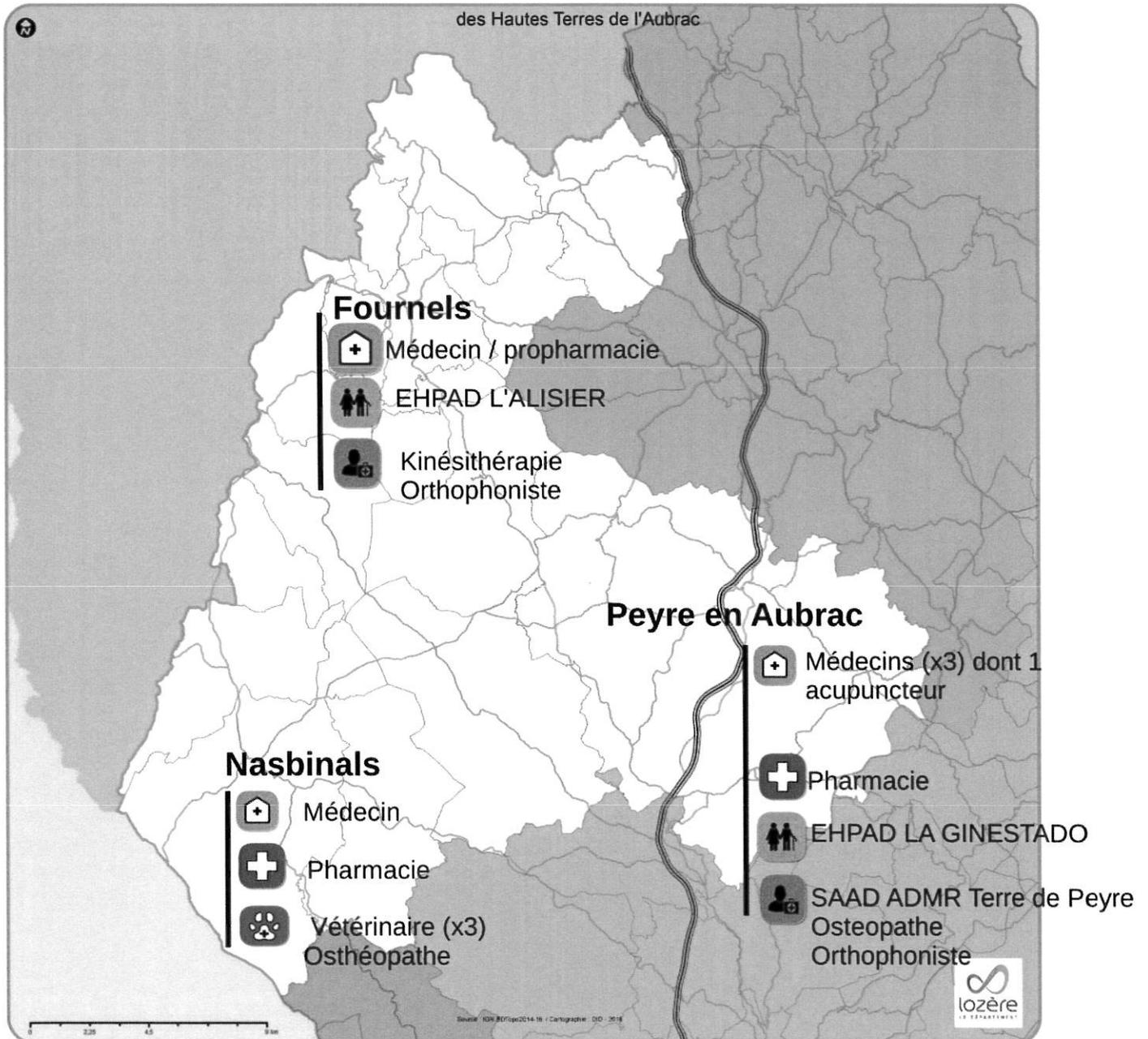
Envoyé en préfecture le 23/06/2022

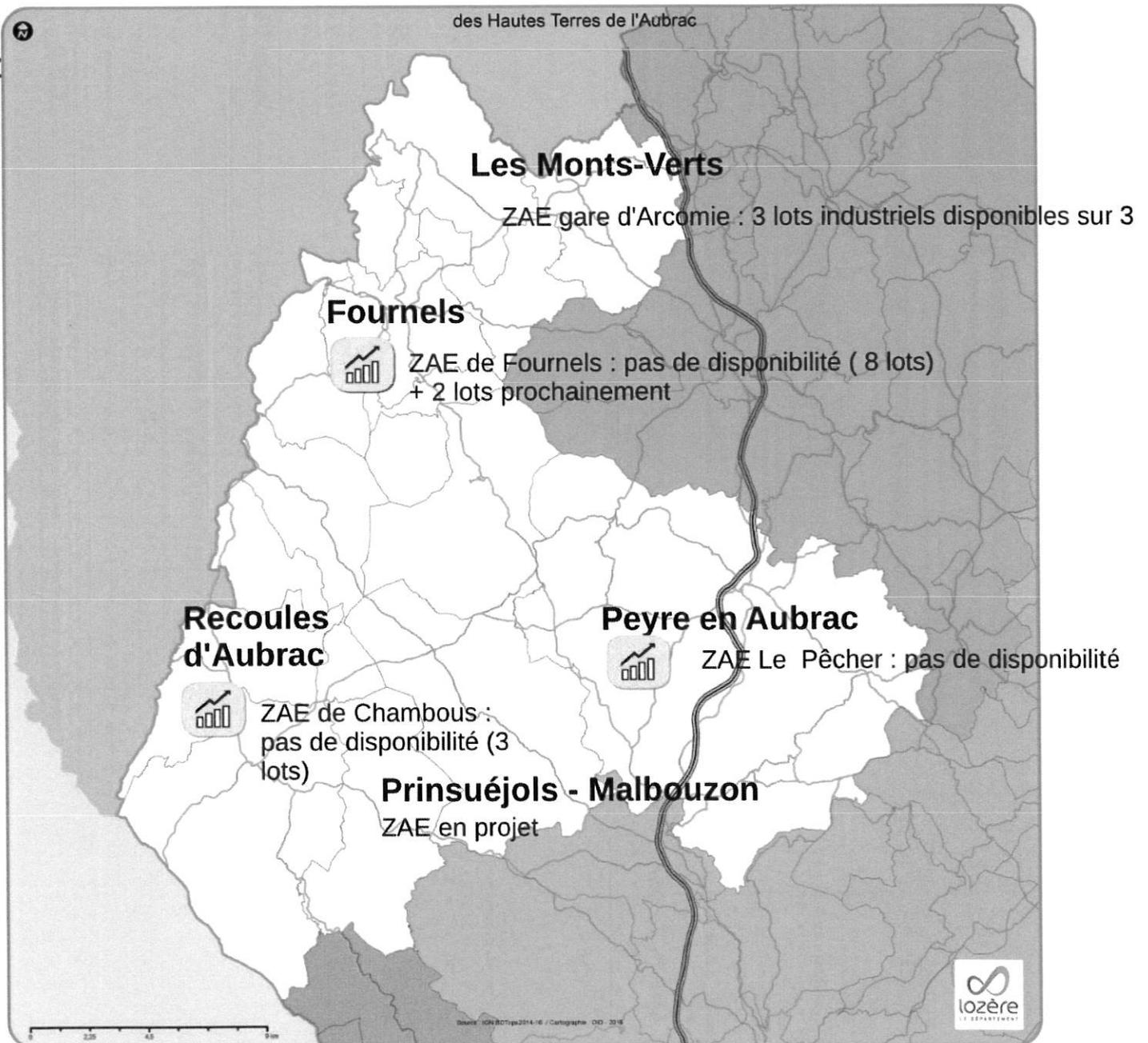
Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le



ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE





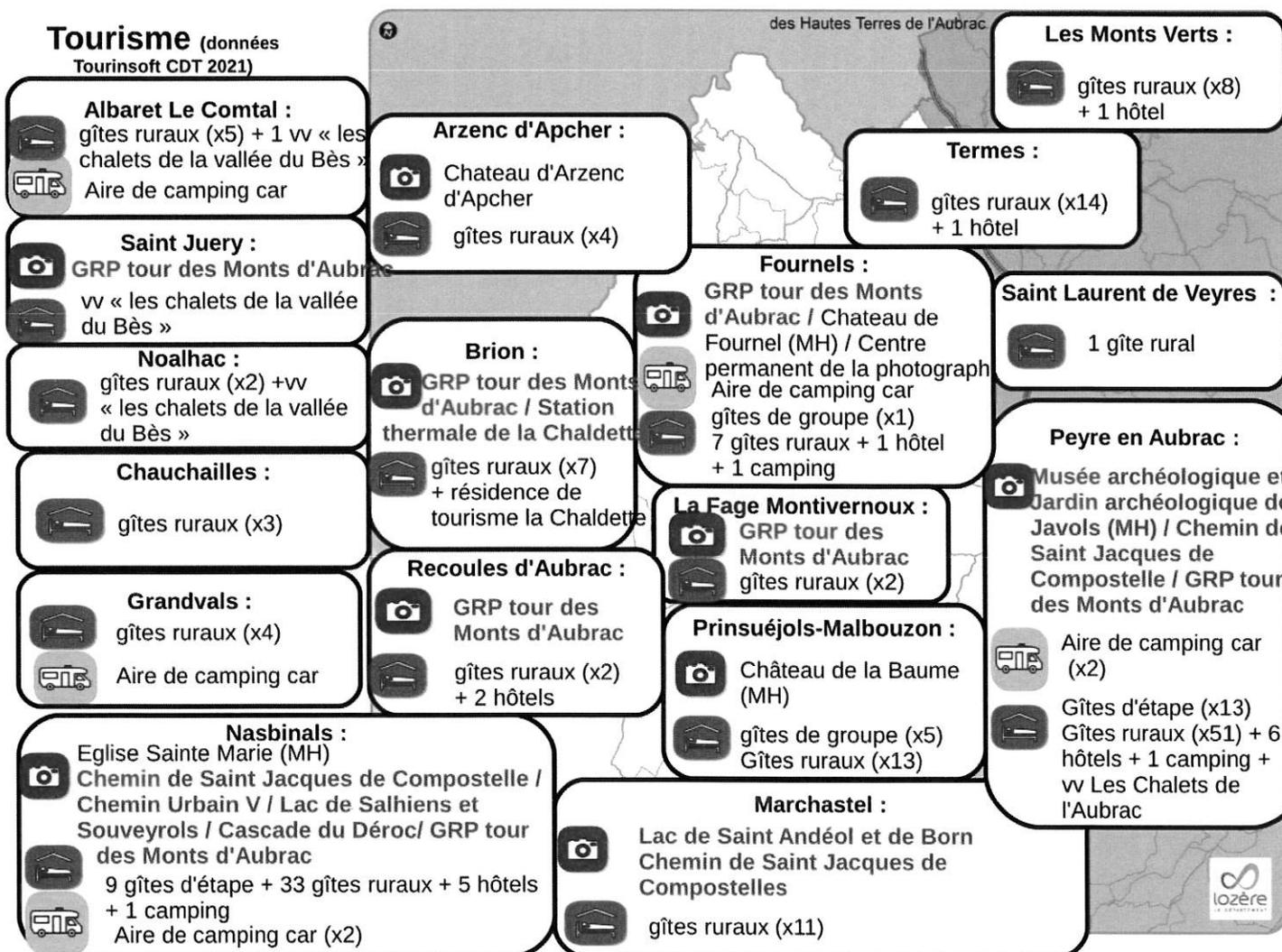
# Tourisme (données Tourinsoft CDT 2021)

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE



# Vie quotidienne (Services publics)

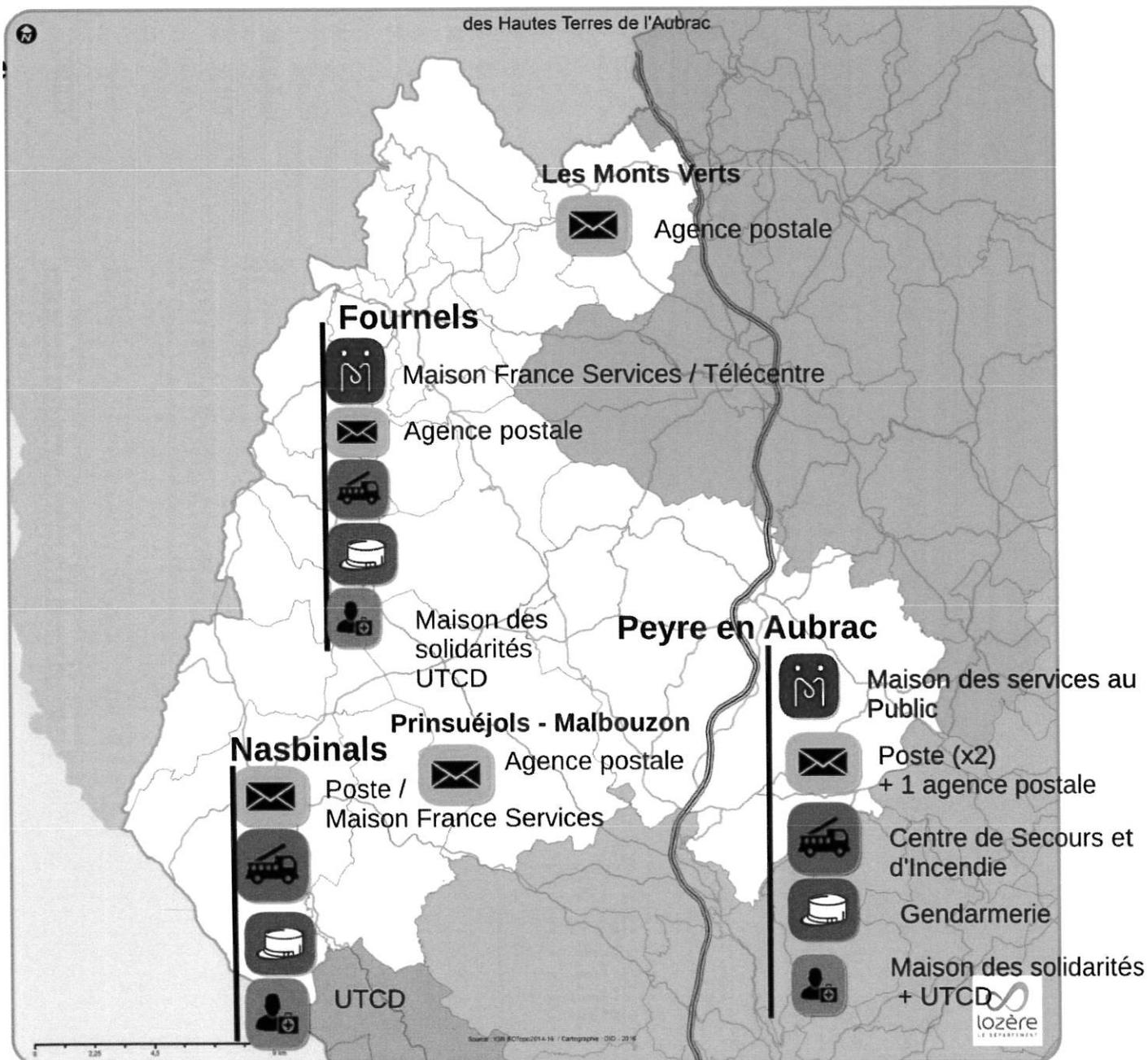
Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le



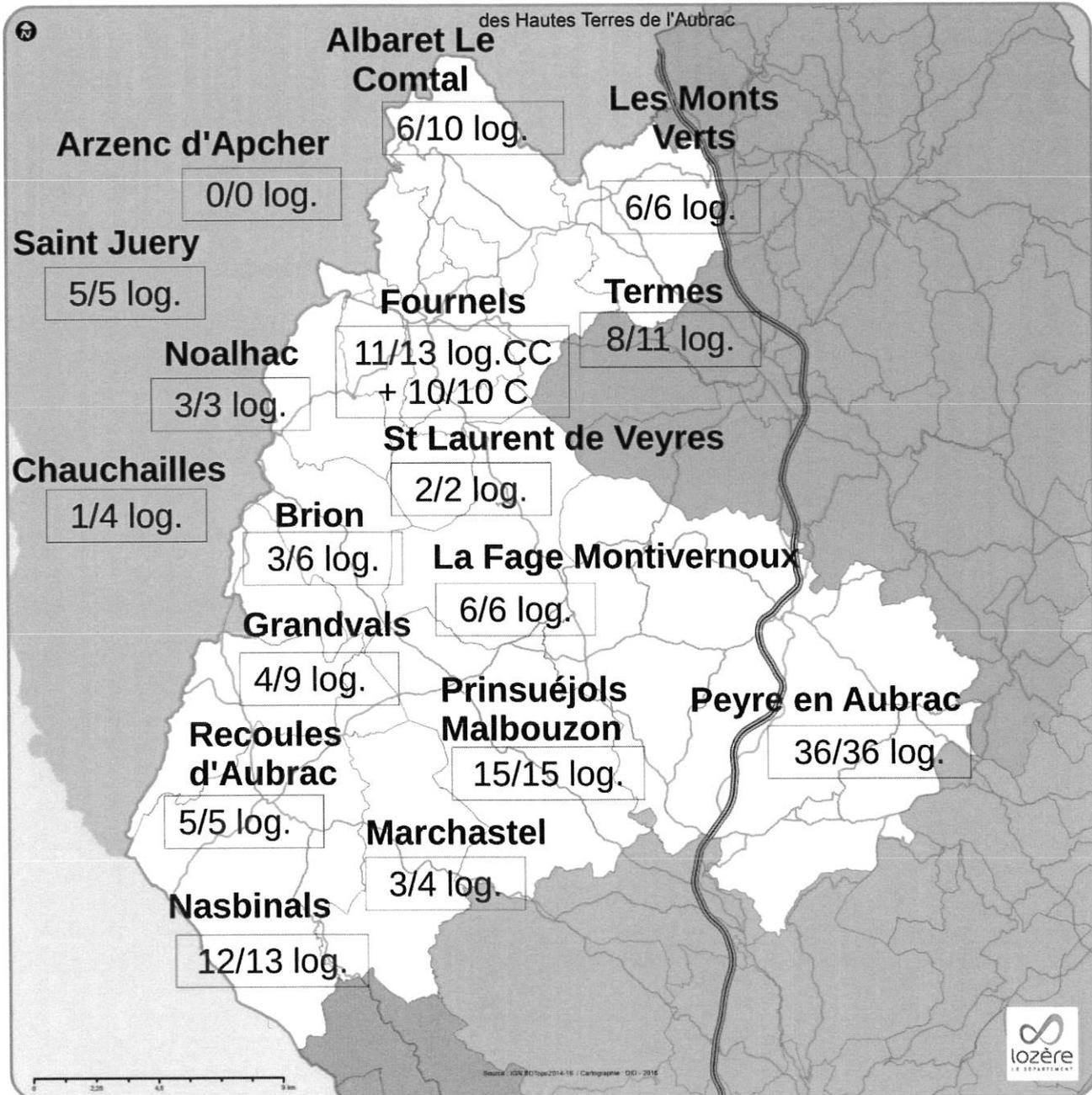
ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE





# Logements des collectivités

(nombre de logements communaux occupés / Parc de logements communaux)

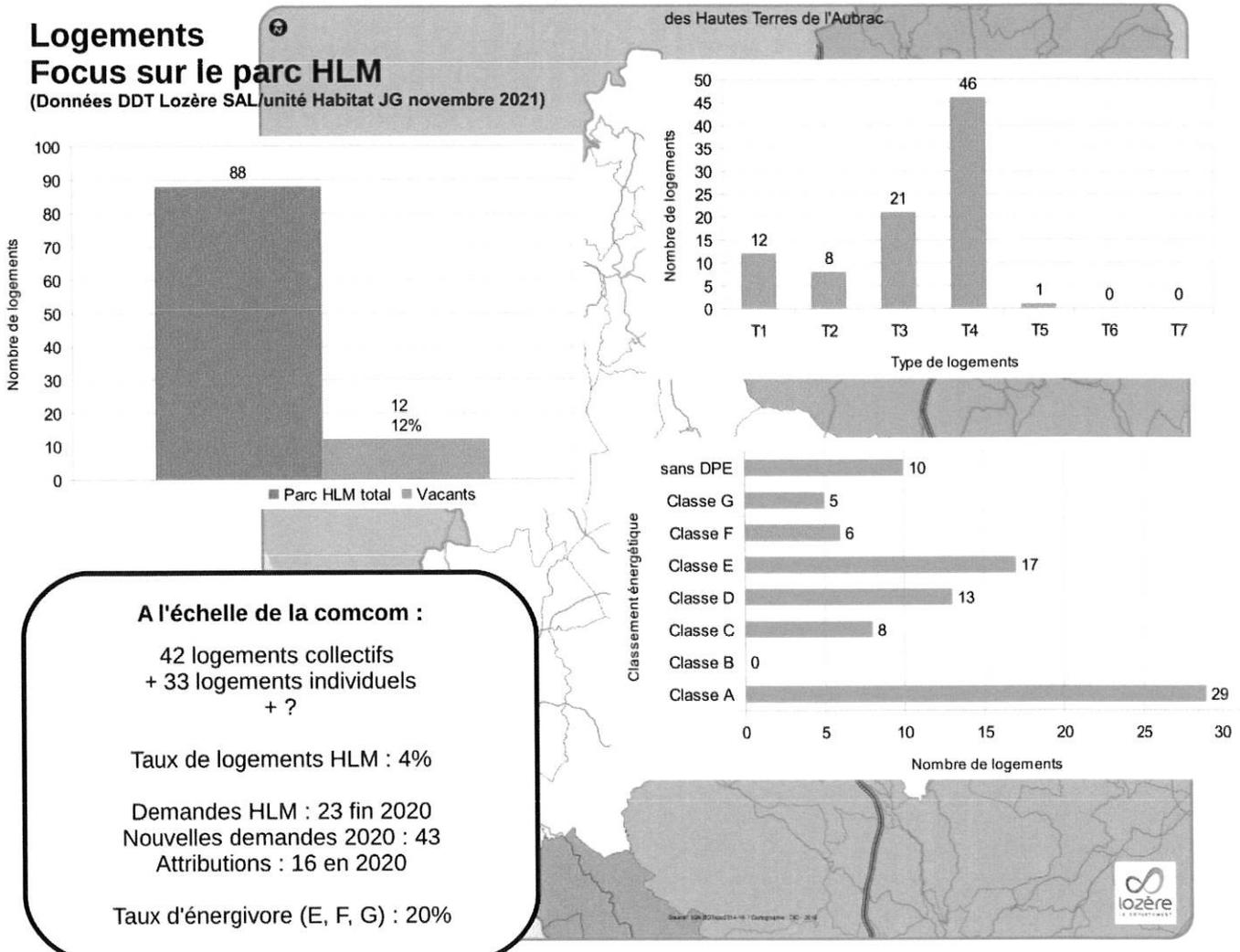




# Logements

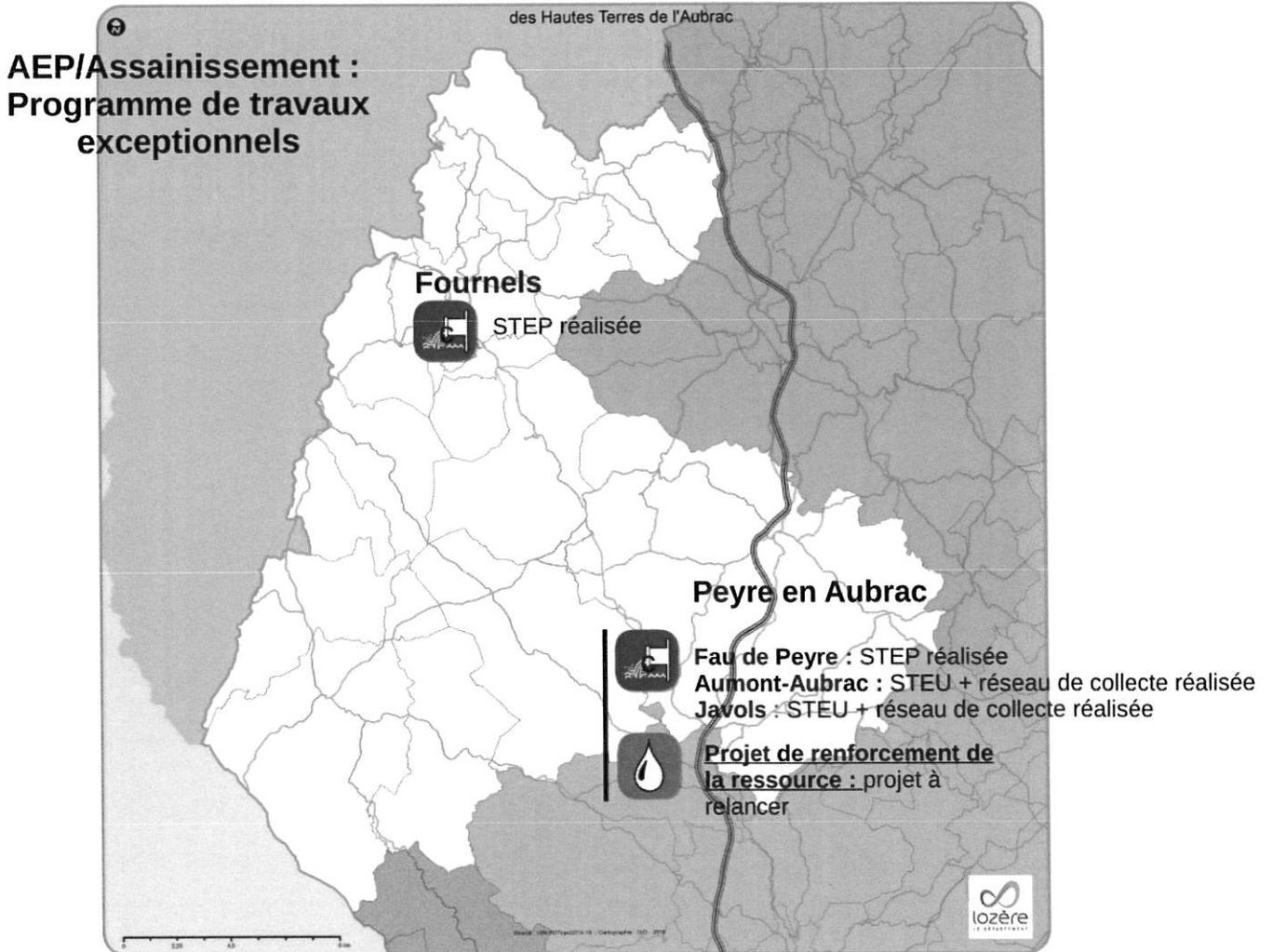
## Focus sur le parc HLM

(Données DDT Lozère SAL/unité Habitat JG novembre 2021)





# AEP/Assainissement Programme de travaux exceptionnels



# Transition Ecologique et Energetique

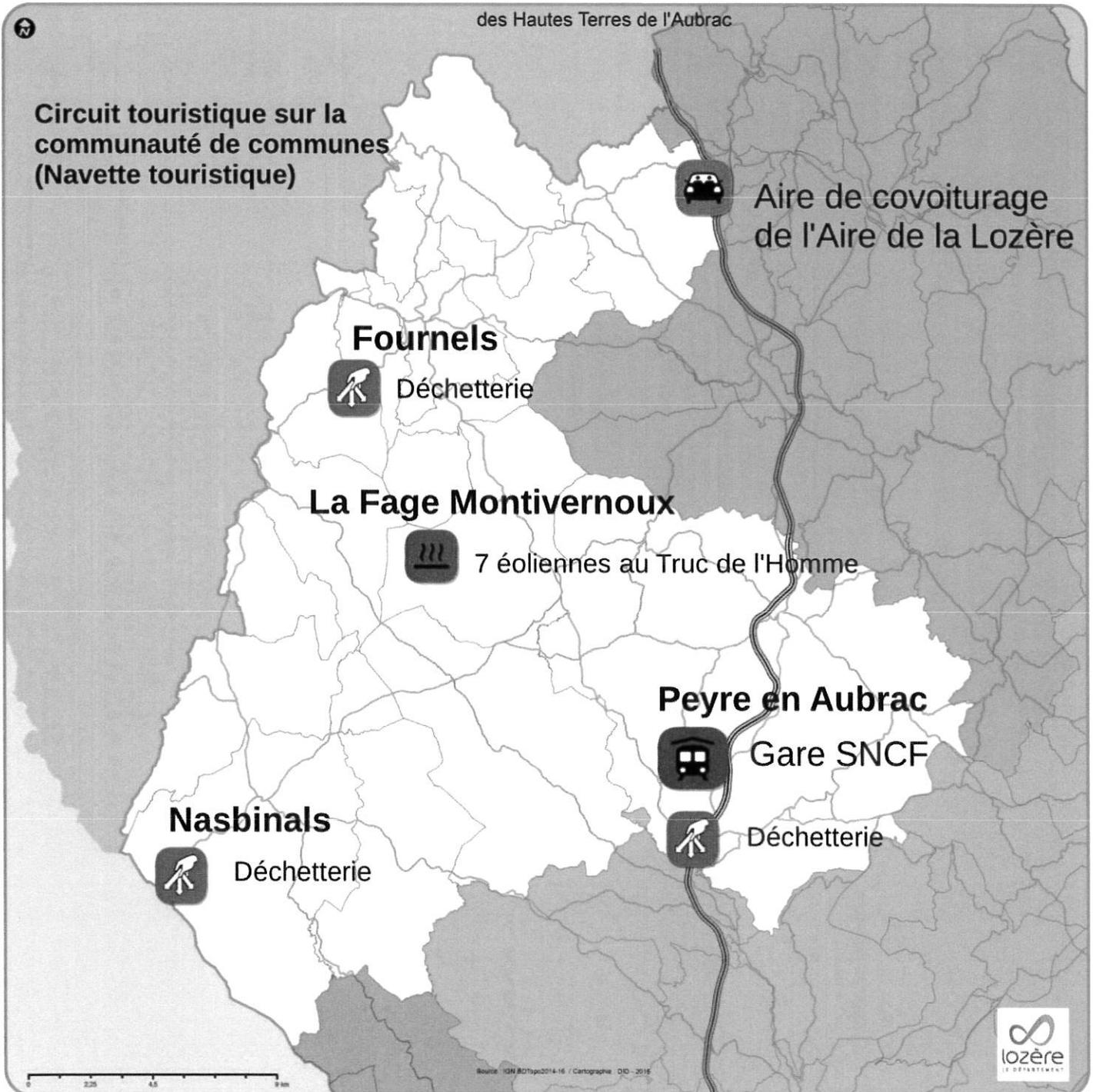
Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le



ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE



# ENJEUX DU TERRITOIRE

## Contrat territorial précédent – Département de la Lozère

### Economie :

- Soutenir le développement de l'activité économique par :
  - l'amélioration de l'offre touristique (hébergements, activités, voie verte, aire de camping car...)
  - l'appui à la production agricole de qualité (ateliers de transformation, points de vente directe...)
  - le développement de zones d'activités économiques, d'ateliers relais...

### Services et vie quotidienne :

- Améliorer et maintenir des services publics locaux
- Adapter les bâtiments publics à l'accueil de la population (besoins, normes accessibilité, thermique...)
- Maintenir le lien social en développant des lieux et commerces de proximité (points multiservices...)
- Promouvoir le territoire dans un but de le rendre plus attractif pour les nouveaux arrivants

### Cadre de vie :

- Poursuivre l'aménagement des villages
- Rénover les bâtiments communaux (salle polyvalentes, des fêtes ...)
- Entretenir et valoriser le patrimoine remarquable (château, ...)
- Être attractif pour les associations par la mise à disposition de lieu d'accueil, d'équipements sportifs, d'aires de jeux...
- Mettre en place des documents d'urbanisme à l'échelle du territoire (PLUI)
- Créer et rénover des logements avec développement des énergies renouvelables
- Inciter à la rénovation énergétique des logements pour améliorer l'offre sur le territoire (OPAH...)
- Permettre la construction de nouveaux logements, de lotissements communaux

### Voirie :

- poursuivre l'entretien de la voirie communale pour éviter qu'elle ne se dégrade en prenant en compte l'aspect sécurité sur les aménagements.
- continuer l'aménagement des traversées de bourgs en prévoyant dans la mesure du possible des projets complets (enfouissement des réseaux, sécurisation des traversées de bourg et rénovation des aménagements de village si nécessaire)

### -Eau et assainissement :

- Protéger la ressource en eau potable
- Mettre aux normes et améliorer le fonctionnement des captages, des réseaux AEP, des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement

## CRTO (Aubrac Olt Causse Gevaudan) – Région Occitanie

### Enjeu 1 : L'attractivité du territoire par l'ancrage territorial et le développement économique

- Conforter et développer l'activité touristique
- Promouvoir l'activité économique et l'emploi

### Enjeu 2 : Vivre ensemble : garantir la qualité de vie et renforcer l'équilibre territorial

- Accompagner les démarches de requalification des bourgs-centres
- Développer les services et les équipements au plus près des habitants pour une meilleure irrigation territoriale de l'offre
- Favoriser l'accès à la culture dans un objectif d'attractivité du territoire

### Enjeu 3 : Paysages et patrimoines pour une gestion durable du territoire et encourager la transition écologique

- Encourager l'adaptation du territoire au changement climatique et la gestion durable des biens communs

### Enjeu 4 : Fédérer le territoire par la coopération

## Les enjeux :

- Veiller au renouvellement de la population active par la transmission des entreprises et le développement de nouvelles filières
- Favoriser l'attractivité des centre-bourgs en adaptant l'offre de logements
- Maintenir un cadre de vie de qualité par le maintien des services à la population et un maillage équilibré du territoire
- Adapter le territoire à la transition énergétique
- Favoriser la cohésion sociale par des politiques adaptées aux jeunes et aux personnes les plus fragiles
- Renforcer l'accessibilité du territoire et les mobilités internes
- Adapter le territoire à la transition énergétique et écologique
- Renforcer l'attractivité démographique et économique du territoire
- Préserver les ressources naturelles et paysagères

## Les orientations stratégiques :

- Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire
- Développer l'économie et les emplois de demain
- Promouvoir un tourisme durable et inclusif
- Adapter l'habitat et l'urbanisme
- Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir

## Enjeux du PETR Gévaudan

Enjeu n°1 : Renforcer l'attractivité démographique et économique du Pays du Gévaudan-Lozère

Enjeu n°2 : Permettre le renouvellement de la population active

Enjeu n°3 : Maintenir les services et commerces de proximité, garants de la qualité du cadre de vie

## Enjeux du PNR Aubrac

1. Renforcer l'exceptionnelle identité de l'Aubrac par la préservation et la valorisation de ses patrimoines
2. Conforter la dynamique économique « Aubrac », par la valorisation durable de ses ressources
3. « Mieux vivre ensemble en Aubrac » : garantir la qualité de vie et l'aménagement durable de ses espaces
4. Construire « l'Aubrac de demain » : viser l'équilibre territorial par le partage et la coopération, l'éducation et la transmission

## Contrats Bourgs-centre (communes Bourgs-Centre) – Région Occitanie

### Commune de Peyre en Aubrac :

- Maintenir et renforcer l'attractivité économique et touristique
- Promouvoir l'habitabilité durable
- Favoriser la cohésion du territoire à partir du cadre de vie et des services

### Commune de Nasbinals :

- Renforcer la cohésion sociale par le développement des activités sportives et de loisirs à destination des habitants et des touristes
- Requalifier l'habitat à vocation économique et résidentielle pour renforcer l'attractivité du Bourg-centre
- Poursuivre un aménagement durable et contextualisé du bourg-centre

# Proposition d'enjeux / axes stratégiques sur la période 2022-2025 de la communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubry

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE



- **Enjeu 1 : Accueillir de nouvelles populations pour compenser le solde naturel négatif par un solde migratoire positif :**
  - Orientation stratégique 1 : Maintenir et améliorer les services à la personne
    - Assurer le remplacement des professionnels de santé et améliorer l'offre
    - Adapter l'offre de services aux besoins des habitants et futurs arrivants
  - Orientation stratégique 2 : Préserver le cadre de vie :
    - Valoriser le patrimoine naturel et architectural
    - Aménager des espaces publics de qualité
  - Orientation stratégique 3 : Améliorer l'offre de logements
    - Répondre aux besoins du territoire en termes d'offre qualitative et quantitative
    - Répondre à la problématique des logements vacants
    - Sensibiliser les propriétaires de résidences secondaires à louer à l'année (bail mobilité, division de logements... via des réunions publiques)
    - Encourager la rénovation des logements
  
- **Enjeu 2 : Renforcer l'attractivité économique du territoire :**
  - Orientation stratégique 1 : Soutenir la création et le maintien d'entreprises sur le territoire
    - Poursuivre le développement des ZAE du territoire
    - Favoriser la diversification de l'offre sur le territoire en termes de locaux professionnels (ZAE, locaux commerciaux en centre-bourg...)
    - Maintenir les emplois sur le territoire et développer les activités existantes
    - Accompagner la transmission reprise d'activités
  - Orientation stratégique 2 : Diversifier l'offre touristique sur le territoire :
    - Encourager la montée en gamme des hébergements
    - Améliorer l'offre pour les personnes en situation de handicaps
  
- **Enjeu 3 : Renforcer l'engagement de la collectivité dans la transition écologique et énergétique :**
  - Orientation stratégique 1 : Préserver la ressource en eau et les milieux naturels :
    - Assurer le renforcement de la ressource en eau potable
    - Assurer le renouvellement des réseaux d'eau potable
    - Préparer le transfert de compétence AEP/Assainissement
    - Améliorer le fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement
  - Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement des énergies renouvelables et limiter les émissions de GES sur le territoire :
    - Soutenir la filière bois locale
    - Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics
    - Engager une réflexion sur le développement des mobilités durables sur le territoire (covoiturage, pôles multimodales...)
    - Favoriser le développement des circuits courts

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

Berser  
Levrault

# STRATEGIE 2022-2025

## Projets Structurants

### Projets financés ou en cours à concrétiser

### Projets à mettre en œuvre

Lancement d'une étude pour le transfert de compétence AEP/ Assainissement  
ZAE gare d'Arcomie : 3 lots

### Passer de l'idée au projet

## **ANNEXE 2 : CLAUSE D'INSERTION**

En application de l'article 7.3 du présent contrat et pour attribution de l'aide départementale prévue contractualisée, une clause d'insertion sociale devra être intégrée dans le marché public des projets suivants :

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Projet</b>
Commune de NASBINALS	Construction d'une salle sportive polyvalente
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Construction d'un complexe sportif à l'entrée sud d'Aumont Aubrac
Syndicat Mixte La Montagne	Aménagement d'un pôle recyclerie

# INTÉGRER DES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE



Fiche n°A-38



## BÉNÉFICIAIRES

- Communes
- Communautés de communes
- Syndicats

## BON À SAVOIR

La clause d'insertion permet d'offrir des réponses à un public parfois éloigné de l'emploi tout en répondant aux attentes et besoins des entreprises.

Les perspectives d'emploi induites par la clause d'insertion permettent de disposer de réponses d'insertion des publics sur l'ensemble du territoire départemental.

## OPÉRATIONS CONCERNÉES

Marchés publics

## PRESTATIONS PROPOSÉES

- Accompagnement à l'élaboration de la clause : rédaction des articles concernant la clause, calcul du nombre d'heures à clausurer
- Accompagnement à la mise en œuvre de la clause : éligibilité des personnes, mise en contact des entreprises et des structures de l'insertion, recherche de candidats ...

### PREMIER CONTACT :

DGA Solidarité Sociale  
Mission Insertion  
04 66 49 42 03  
emploiclause@lozere.fr

## MODALITÉS PRATIQUES DE L'INTERVENTION

Contactez les agents de la mission insertion présents pour accompagner les collectivités dans ce domaine en début et fin de marché.

**ANNEXE 3 : MAQUETTE FINANCIÈRE**

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le



ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

# 01 – CONTRAT HAUTES TERRES DE L'AUBRAC

Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention prévisionnel	Département
<b>Projets retenus au titre de l'Enveloppe Territoriale et au FRAT</b>							
<b>AEP Assainissement</b>							
Commune de ALBARET LE COMTAL	Assainissement	00031517	Réhabilitation de la station d'épuration des Andes	103 000,00	30 900,00	30,00%	
Commune de ALBARET LE COMTAL	Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)	00031516	Travaux de protection des captages	49 900,00	14 970,00	30,00%	
Commune de GRANDVALS	Assainissement	00031081	Création d'une station d'épuration et assainissement à Grandvals	525 000,00	100 000,00	19,05%	
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Alimentation en Eau Potable	00031838	Schéma Directeur Alimentation en eau potable simplifié	50 000,00	15 000,00	30,00%	
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Assainissement	00020020	Assainissement collectif de Tiracols à Javols	120 000,00	36 000,00	30,00%	
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Assainissement	00030948	Assainissement collectif de Grandviala	150 000,00	45 000,00	30,00%	
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)	00031839	Procédure administrative de régularisation des captages publics d'eau potable de Couffinet et des 4 Chemins	26 000,00	7 800,00	30,00%	
Commune de TERMES	Assainissement	00012140	Mise en place d'une station des eaux usées au village du Cheylard	90 000,00	27 000,00	30,00%	
Stiaep de Rû de Fontbelle	Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)	00032251	Mise en place d'un système de télégestion sur les réservoirs	27 333,00	11 146,00	40,78%	
<b>Cadre de vie</b>							
Commune de ARZENC D'APCHER	Aménagement de Village	00030957	Aménagement des villages de Montchamp, Chabries et Pouchastrin	100 000,00	35 000,00	35,00%	
Commune de CHAUCHAILLES	Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)	00030959	Aménagement des places de Chauchailles et Chauchaillettes	21 881,00	8 752,00	40,00%	
Commune de FOURNELS	Monuments Historiques et Patrimoine	00031227	Réfection de la toiture de l'église	78 067,00	31 227,00	40,00%	
Commune de GRANDVALS	Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)	00031519	Création d'une réserve d'eau pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie	49 400,00	15 000,00	30,36%	
Commune de LA FAGE MONTVERMOUX	Aménagement de Village	00031253	Aménagement du village du Védriel	108 965,00	29 594,00	27,16%	
Commune de NOALHAC	Aménagement de Village	00031824	Aménagement de la partie haute du village de Bécus (4ème tranche)	237 370,00	83 080,00	34,99%	
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Aménagement de Village	00031242	Aménagement du village de Grandviala	199 900,00	55 000,00	27,51%	
Commune de RECOULES D'AUBRAC	Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)	00031847	Création d'un point d'eau incendie pour la défense extérieure contre les incendies	30 000,00	15 000,00	50,00%	
Commune de SAINT JUERY	Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)	00031040	Enfouissement des réseaux secs de Saint Juéry	40 000,00	14 000,00	35,00%	
Commune de TERMES	Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)	00032253	Restauration du pont du Cheylard	23 500,00	9 400,00	40,00%	
<b>Développement Agriculture Tourisme</b>							

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

Berger Levrault

	Commune de BRION	Projets Touristiques	00029899	Réhabilitation et transformation de l'ancienne école de Reyrac en gîte	582 297,00	58 230,00	10,00%					
	Logement											
	Commune de BRION	Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)	00031111	Aménagement des trois logements communaux de l'ancienne école de Brion	5 275,00	1 582,00	29,99%					
	Commune de NASBINALS	Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)	00030821	Réhabilitation de l'appartement au 1er étage de l'ancienne perception	29 577,00	8 873,00	30,00%					
	Service et vie quotidienne											
	Commune de LES MONTS VERTS	Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT)	00029808	Construction d'un garage communal au Bacon	47 622,00	14 286,00	30,00%					
	Commune de MARCHASTEL	Loisir et Equipement des Communes	00031850	Création d'un WC public et d'un garage communal pour stocker le matériel technique à Marchastel	96 812,00	29 044,00	30,00%					
	Commune de NASBINALS	Loisir et Equipement des Communes	00020088	Aménagement de la maison des associations dans l'ancien presbytère	338 753,00	101 625,00	30,00%					
	Commune de PRINSUEJOLS-MALBOUZON											
	Commune de RECOULES D'AUBRAC	Ecoles Publiques Primaires	00031442	Isolation thermique de l'école de Malbouzon	90 000,00	18 000,00	20,00%					
	Commune de SAINT LAURENT DE VEYRES	Loisir et Equipement des Communes	00031386	Construction d'un garage communal	400 000,00	120 000,00	30,00%					
		Loisir et Equipement des Communes	00031089	Reconstruction d'un garage	150 000,00	30 000,00	20,00%					
	Voirie											
	Commune de ALBARET LE COMTAL	Voirie Communale	00032009	Programme de voirie communale 2022-2025	116 267,00	46 507,00	40,00%					
	Commune de ARZENC D'APCHER	Voirie Communale	00032010	Programme de voirie communale 2022-2025	28 252,00	11 301,00	40,00%					
	Commune de BRION	Voirie Communale	00032013	Programme de voirie communale 2022-2025	40 012,00	16 005,00	40,00%					
	Commune de CHAUCHAILLES	Voirie Communale	00032014	Programme de voirie communale 2022-2025	69 925,00	27 970,00	40,00%					
	Commune de FOURNELS	Voirie Communale	00032016	Programme de voirie communale 2022-2025	110 337,00	44 135,00	40,00%					
	Commune de GRANDVALS	Voirie Communale	00032017	Programme de voirie communale 2022-2025	57 175,00	22 870,00	40,00%					
	Commune de LA FAGE MONTVERNOUX	Voirie Communale	00032015	Programme de voirie communale 2022-2025	164 162,00	65 665,00	40,00%					
	Commune de LES MONTS VERTS	Voirie Communale	00032012	Programme de voirie communale 2022-2025	115 280,00	46 112,00	40,00%					
	Commune de MARCHASTEL	Voirie Communale	00032019	Programme de voirie communale 2022-2025	60 360,00	24 144,00	40,00%					
	Commune de NASBINALS	Voirie Communale	00032020	Programme de voirie communale 2022-2025	122 025,00	48 810,00	40,00%					
	Commune de NOALHAC	Voirie Communale	00032021	Programme de voirie communale 2022-2025	65 197,00	26 079,00	40,00%					
	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Voirie Communale	00032011	Programme de voirie communale 2022-2025	698 307,00	279 323,00	40,00%					
	Commune de PRINSUEJOLS-MALBOUZON	Voirie Communale	00032018	Programme de voirie communale 2022-2025	196 230,00	78 492,00	40,00%					

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

Berger Levrault

Commune de RECOULES D'AUBRAC	Voirie Communale	00032022	Programme de voirie communale 2022-2025	85 562,00	34 225,00	40,00%
Commune de SAINT JUERY	Voirie Communale	00032023	Programme de voirie communale 2022-2025	11 745,00	4 698,00	40,00%
Commune de SAINT LAURENT DE VEYRES	Voirie Communale	00032024	Programme de voirie communale 2022-2025	26 040,00	10 416,00	40,00%
Commune de TERMES	Voirie Communale	00032025	Programme de voirie communale 2022-2025	126 965,00	50 786,00	40,00%

## Projets proposés au titre du Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale

Commune de PEYRE EN AUBRAC : Construction de terrains sportifs courts à Aumont Aubrac
Commune de NARBINALS : Construction d'une salle sportive polyvalente
Syndicat Mixte de La Montagne : Aménagement d'un pôle recyclerie
Opérations en lien avec le PPN Aubrac

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le



ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 048-214800914-20220619-15\_1\_2022-DE